



UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR (UCAD)
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION



CONFERENCE DES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENTS ET
DE RECHERCHES ECONOMIQUES EN AFRIQUE (CIEREA)

DEA DU PROGRAMME DE TROISIEME CYCLE INTERUNIVERSITAIRE (PTCI) EN ECONOMIE

SPECIALITE : MACROECONOMIE APPLIQUEE
OPTION : MONNAIE – BANQUE – FINANCE

THEME :

**FINANCEMENT DU SECTEUR AGRICOLE SENEGALAIS
PAR LES INSTITUTIONS PUBLIQUES A VOLET CREDIT :
L'EXEMPLE DU PMIA**

PRESENTE ET SOUTENU PAR :

Monsieur Amadou BADJI

SOUS LA DIRECTION DU :

Professeur Moustapha KASSE

Agrégé de Sciences Economiques

AVEC LA COLLABORATION DE :

Mr Wahab DIENG chargé de Suivi-Evaluation au PMIA

Mme Seynabou MBA YE NDIAYE Experte en Crédit au PMIA

8^{ème} Promotion

Mois de Mars 2005

SOMMAIRE

Avant-propos.....	III
Dédicaces et Remerciements.....	IV
Sigles et abréviations.....	V
Schémas et tableaux.....	VI
Résumé.....	VII
Introduction Générale.....	1
Chapitre I : Approches théoriques des différences informationnelles dans la conclusion des contrats financiers.....	8
Chapitre II : Stratégie de financement du PMIA dans un contexte de problématiques d'informations.....	15
Chapitre III : Evaluation empirique des actions et réalisations du schéma de crédit.....	30
Chapitre IV : Interprétation et discussion des résultats de l'évaluation empirique.....	46
Conclusions et Recommandations Générales.....	60
Table de matières.....	64
Références bibliographiques.....	68
Annexes.....	71-93

AVANT - PROPOS

Le travail entrepris dans le cadre de ce mémoire est une modeste contribution à la recherche. Lors de son élaboration, j'ai voulu me démarquer des méthodologies classiques de la recherche fondamentale que choisissent généralement certains étudiants du Programme de Troisième Cycle Interuniversitaire en Economie. J'ai ainsi opté pour une approche appliquée, accès sur des analyses Economiques et Statistiques de données issues essentiellement d'enquête de terrain.

Son élaboration n'a pas été de tout repos notamment, à cause du caractère confidentiel des données sur le crédit, occasionnant des retours sur le terrain multiples et des renvois vers un personnel hiérarchique la plupart du temps trop occupé.

Cette complexité dans le fonctionnement quotidien des organisations de crédit en général, s'est manifestée au sein de l'Administration du PMIA en particulier, par des difficultés de collecte exhaustive des données relatives à l'impact des crédits octroyés.

Ainsi, l'indisponibilité, lors de mes sorties de terrain, de données dites sensibles et leur insuffisance par moment, permettent de faire remarquer que certains états, généralement caractérisés sur place par les acteurs, ou établis et envoyés par fax à l'équipe d'enquête, ne traduisent pas toujours la situation réelle des activités financées de même que l'impact du crédit sur les bénéficiaires. Il y a manifestement un biais.

De ce fait, en essayant d'évaluer les actions et réalisations du PMIA, je ne me suis pas exclusivement appesanti sur les aspects quantitatifs, liés à la problématique étudiée dans ce mémoire. Les observations faites sur le terrain et les informations qualitatives recueillies ont permis de contourner, au besoin, les obstacles quantitatifs et d'apporter des réponses objectives aux multiples interrogations, suscitées par la gestion de la ligne de crédit du PMIA.

Naturellement, j'assume la responsabilité de toutes les erreurs et incohérences que le lecteur attentif ne manquera pas de découvrir.

DEDICACES ET REMERCIEMENTS

Je profite de l'occasion pour dédier ce mémoire :

- **A mes Parents : Mamadou et Ramatoulaye SANE ;**
- **A mes Frères, Sœurs, Amis et camarades de classe ;**
- **Aux Etudiants du PTCI ;**
- **Aux Etudiants des autres DEA ;**
- **A tous les Chercheurs.**

Je voudrais également dire MERCI, particulièrement à :

- **Mon Professeur et encadreur : Monsieur Moustapha KASSE ;**
- **L'ensemble de mes Professeurs du PTCI ;**
- **L'ensemble de mes Professeurs de la FASEG ;**
- **L'ensemble des Professeurs et Enseignants que j'ai côtoyé durant tout mon cursus scolaire.**

Ma gratitude s'adresse aussi :

- **Aux personnels du PMIA, de la BCEAO et de la Cellule AT/CPEC ;**
- **A l'ensemble des Institutions de Financement Décentralisé agréées par le PMIA ;**
- **Aux promoteurs de projets financés par leur biais ;**
- **A tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce travail.**

SIGLES ET ABREVIATIONS

AT/CPEC	: Assistance Technique aux Caisses Populaires d'Epargne et de Crédit
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BICIS	: Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie du Sénégal
BIT	: Bureau International du Travail
BNDS	: Banque Nationale de Développement du Sénégal
BV	: Bon de Virement
CLS	: Crédit Lyonnais du Sénégal
CNCAS	: Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
COOPEC	: Coopératives d'Epargne et de Crédit
CRAD	: Centres Régionaux d'Assistance au Développement
DDI	: Direction de la Dette et de l'Investissement
FDEA	: Femme Développement et Entreprise en Afrique
FMDR	: Fonds Mutualiste de Développement Rural
GIE	: Groupement d'Intérêt Economique
IF	: Institution Financière
IFD	: Institution de Financement Décentralisé
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
OCA	: Office de Commercialisation Agricole
ONCAD	: Office National de Commercialisation et d'Assistance au Développement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PMIA	: Projet de Modernisation et d'Intensification Agricole
SA	: Société Anonyme
SARL	: Société à Responsabilité Limitée
SGBS	: Société Générale de Banque au Sénégal
SONAR	: Société Nationale d'Approvisionnement du Monde Rural
SOP	: Spécialiste en Organisation Paysanne
SRDR	: Société Régionale de Développement Rural
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	: Union Monétaire Ouest Africain

SCHEMAS ET TABLEAUX

- Schéma 1** : procédure de financement des projets des promoteurs
- Schéma 2** : procédure de traitement interne des dossiers au PMIA
- Tableau I** : évolution du nombre de IFD au Sénégal de 1995 à 1998
- Tableau II** : répartition des projets et du financement par Institution Financière
- Tableau III** : évolution annuelle du nombre de sociétaires de la mutuelle
- Tableau IV** : cumul annuel du niveau d'épargne de la mutuelle
- Tableau V** : cumul annuel du nombre de bénéficiaires de crédit
- Tableau VI** : évolution annuelle du volume de crédit de la mutuelle
- Tableau VII** : évolution annuelle du nombre de projets financés par la mutuelle
- Tableau VIII** : représentativité annuelle des femmes au sein de la mutuelle
- Tableau IX** : cumul annuel du nombre de projets financés par la banque
- Tableau X** : répartition des questionnaires par secteur et par organisation
- Tableau XI** : pourcentage des femmes au niveau de chaque secteur
- Tableau XII** : quantités d'intrants utilisés
- Tableau XIII** : rendements du PMIA et résultats nationaux
- Tableau XIV** : résultats du dépouillement sur le déroulement annuel des activités menées
- Tableau XV** : résultats du dépouillement sur le mode production
- Tableau XVI** : résultats du dépouillement sur le délai de financement
- Tableau XVII** : résultats du dépouillement sur les revenus générés
- Tableau XVIII** : synthèse des principaux résultats obtenus

RESUME

Le Projet de Modernisation et d'Intensification Agricole (PMIA) a été institué à partir de 1999 par l'Etat du Sénégal en collaboration avec les bailleurs de fonds, en vue d'améliorer les performances du secteur agricole national. C'est un modèle de micro-finance doté d'un volet crédit logé à la BCEAO et dont la stratégie de financement s'appuie essentiellement sur la théorie de l'agence, à travers notamment le développement systématiquement d'un réseau de partenariat avec plusieurs autres organisations de la place. A la date du 31 décembre 2002, son dispositif de 4 banques et 20 mutuelles fonctionnelles a permis de financer au total 2 122 projets, soit un accroissement de 186 % par rapport au niveau de juillet 2000. Il a une mission sectorielle orientée vers deux axes majeurs, qui constituent le socle des variables de chaque hypothèse de recherche posée par la présente l'étude.

L'évaluation empirique entreprise à mis parcours, en vue de vérifier l'impact de ses actions et réalisations, a permis de déceler des niveaux de pré-défaillance allant de 0.0% à 50.0% sur chaque variable d'une hypothèse de recherche donnée. Néanmoins, par le truchement de la pression de l'autorité étatique et l'orientation marquée pour la question genre entre autres, le niveau de recouvrement des crédits s'est établi à 80% au 31 / 12 / 2002. Du point de vue du remboursement, ce résultat est globalement satisfaisant. Cependant, par rapport à son niveau prévisionnel de 100%, ce taux traduit aussi, l'existence de crédits en souffrance. Il révèle les limites du modèle de financement et permet d'analyser leurs implications réelles et éventuelles à travers les activités financées et leurs conséquences sur le schéma de crédit lui même. Ainsi, la minimisation du retard noté dans le financement des projets est apparue entre autres, comme une mesure corrective vivement recommandée par les promoteurs pré-défaillants.

INTRODUCTION GENERALE

« Les Institutions de Financement Décentralisé sont un ensemble regroupant une variété d'expériences d'épargne et ou de crédit. Elles sont diverses par la taille, le degré de structuration, la philosophie, les objectifs, les moyens techniques, financiers et humains, mis en œuvre pour les populations à la base, avec ou sans le soutien de partenaires extérieurs en vue d'assurer l'auto promotion économique et sociale de ces populations ».

Il ressort de cette définition de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO, 1997), que ces organisations ont une fonction d'intermédiation financière, car elles offrent des services d'épargne et ou de crédit. Elles ont aussi une fonction d'intermédiation socio-économique à travers certaines prestations qu'elles mettent en œuvre et qui visent à organiser et à structurer leurs membres ou clients, à les former pour accroître leurs compétences dans de nombreux domaines notamment la gestion, les finances, l'éducation etc.

Dans son essai de typologie en 1997, la BCEAO distingue principalement trois types d'Institutions de Financement Décentralisé (IFD) : les coopératives d'épargne et de crédit (Coopec), les organisations de crédit solidaire (Crédit direct) et les projets à volet crédit (Ligne de crédit).

Etymologiquement, les projets à volet crédit sont des Institutions de Financement Décentralisé pour lesquelles l'octroi de crédit est une activité accessoire. Ils n'accordent pas directement des prêts avec les lignes de crédit dont ils disposent. Ils encouragent seulement les groupes à aller demander un financement au niveau des institutions spécialisées à qui ils ont confié la gestion de leurs lignes de crédits ou fonds de garantie.

Cependant, et comme le soulignent si bien Diaw en 2000 et Soulama en 2001, dans les faits ces organisations ne se différencient pas, de façon significative, des coopératives d'épargne et de crédit. Elles interviennent en créant des services relativement autonomes des autres activités menées notamment, par une mise en place stratégique d'institutions d'épargne et de crédit au niveau local. Elles ne se différencient pas également des organisations de crédit solidaire car elles confient leur volet crédit à d'autres Institutions de Financement Décentralisé ou bien à d'autres Institutions Financières adaptées. Elles orientent systématiquement les promoteurs de projets éligibles vers les institutions agréées de leur dispositif et sont généralement incontournables dans tout le processus de financement.

Le schéma de crédit du Projet de Modernisation et d'Intensification Agricole (PMIA) s'apparente à la dernière logique de fonctionnement. En accompagnant la délégation de son volet crédit par une mise en place des fonds de garantie et d'une kyrielle de conditions à remplir, la stratégie du PMIA consiste à participer dans le processus de financement de ses clients *a priori* en vue de créer ex-post, les conditions de leur propre financement.

Une telle option présente plusieurs avantages pour le PMIA. Elle lui permet de :

- ▶ réduire les coûts de transactions car l'institution traite avec une organisation et non avec des individus isolés ;
- ▶ transiger des montants plus importants à la fois car les prêts de petites sommes sont regroupés en prêts de montants substantiels ;
- ▶ assurer un suivi rapproché, lequel ne serait pas possible si les prêts étaient octroyés sur une base individuelle, l'essentiel du suivi des crédits étant assuré par les bénéficiaires de la ligne de crédit eux-mêmes ;
- ▶ réduire le taux des impayés par le truchement de la pression de l'autorité étatique ;
- ▶ obtenir des informations fiables sur les promoteurs par le biais des institutions agréées ;
- ▶ distribuer des crédits aux plus pauvres à travers les institutions agréées ;
- ▶ renforcer la solidarité entre les membres du dispositif par la création d'un réseau de distribution du crédit.

Toutefois, s'approprier l'ensemble de ces avantages n'est pas toujours facile, surtout dans un contexte où les Institutions Financières sont généralement frileuses dès l'instant qu'il s'agit de financer le secteur agricole. Il est donc nécessaire de cerner le contexte historique du micro-crédit au Sénégal pour mieux dégager la problématique de notre étude.

I / Contexte et problématique

Les Institutions de Financement Décentralisé sont des créations récentes au Sénégal ainsi que dans d'autres pays d'Afrique au sud du Sahara notamment en Côte d'Ivoire, au Mali et au Niger. Elles ont été instituées à la suite des réformes financières des années 1980.

La disparition des banques nationales qui étaient supposées financer le secteur agricole et les petites et moyennes entreprises, a permis de mettre en pratique une nouvelle manière de financer les classes rurales et moyennes.

C'est ainsi que dans l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), la nouvelle politique de la monnaie et du crédit de 1989 avait aussi pour objectif de créer les conditions de l'émergence de nouvelles structures de crédit, plus à même de financer le secteur rural et les classes sociales moyennes.

En dépit de leur expansion récente, ces Institutions de Financement Décentralisé ont connu du succès et permis de façon impressionnante l'octroi du crédit aux populations à la base.

Par exemple, entre la période de mise en place du cadre réglementaire spécifique à la micro-finance en 1993 et 1998, le volume des crédits distribués par les projets à volets crédit dans l'ensemble de l'UEMOA est en hausse. Il est passé de 5.488 milliards de F cfa en 1993 à 13.682 milliards de F cfa en 1998 (BCEAO - BIT, 1998), soit une variation positive de presque 150%.

Cette forte progression du volume des crédits distribués par les projets à volet crédit est le fait de quelques institutions au niveau du Burkina Faso, du Sénégal et du Togo.

Toutefois, cette tendance générale à la hausse masque des évolutions contrastées. En effet, il a été relevé en 1998 dans l'ensemble de l'UEMOA, une régression du nombre de projets à volet crédit alors que parallèlement, un accroissement du nombre d'institutions d'épargne et de crédit est noté (BCEAO - MRDM, 2000).

Le tableau I ci-dessous, montre que le Sénégal n'échappe pas au phénomène.

Tableau I : Evolution du nombre de IFD au Sénégal de 1995 à 1998

ANNÉES	1995	1997	1998
Epargne et crédit	20	26	26
Crédit direct	3	4	3
Projet à volet crédit	14	11	1
Total	37	41	30

Source: PA-SMEC, 2000

En 1998, trente (30) structures ont communiqué des états conformes aux instructions de la BCEAO. La baisse s'explique principalement par le recul du nombre de projets à volet crédit sur la période de -21% en 1997 et -91% en 1998.

Malgré le fait qu'elle n'a bénéficié d'aucune ligne de crédit en 1998, l'Organisation Non Gouvernementale (ONG) Femme Développement et Entreprise en Afrique (FDEA) était l'unique projet à volet crédit recensé. Seulement, la situation s'est traduite à son niveau par un renforcement des ressources internes, grâce à l'augmentation des dépôts et des fonds propres.

D'après la BCEAO (2000), les principaux facteurs qui expliquent le recul des projets à volet crédit sont : l'arrêt des opérations de certains projets arrivés à terme et la difficulté d'isoler au plan comptable leurs transactions financières.

D'autres contraintes, non moins importantes, à la viabilité réelle de ces institutions ont trait à la bonne gouvernance, aux pratiques de gestion et de marketing que ces structures développent mais aussi au renforcement des capacités entrepreneuriales, de gestion et de suivi-encadrement par rapport à l'objectif ciblé par les services non financiers.

Cette fragilité des projets à volet crédit est beaucoup plus remarquée au niveau des structures qui interviennent dans le secteur agricole dont les acteurs concernés représentent près de 77% de la population. Les expériences de liquidation enregistrées et les dysfonctionnements apparus au cours des dernières années (le FMDR, la BNDS, les CRAD, l'OCA, l'ONCAD, la SONAR, les SRDR, etc.), ont largement contribué à la mise en exergue de la vulnérabilité du système de micro-finance des projets publics à volet crédit.

Cette vulnérabilité serait favorisée par la typologie des exploitations à cause notamment de la spécificité de l'environnement agricole. Ce dernier se caractériserait par une faiblesse de la pluviométrie, une insuffisance des aménagements destinés à l'irrigation des terres, un déficit de financement du secteur, un faible niveau de formation des agriculteurs, etc.

Dans son ouvrage publié en 1996, le Professeur KASSE souligne une bonne partie des contraintes qui limitent la relance du secteur agricole sénégalais. Il montre que celles-ci se manifestent entre autres, par une accessibilité très limitée du crédit en zone rural, face à une formation insuffisante de l'épargne, capable de contribuer à l'amélioration de la production. Il s'y ajoute des contraintes sociologiques et structurelles de la société et une dégradation continue des sols, à cause des systèmes de production.

Une loi d'orientation agricole est présentement en chantier ("Le Soleil", des 03 et 04 Avril 2003). La réforme qu'elle prône devrait conduire à une réorganisation progressive de la production et de la transformation agricole, des filières et des marchés.

En utilisant l'approche intégrée à travers le lancement officiel de la concertation nationale sur ce projet de loi, l'Etat du Sénégal cherche à mieux diagnostiquer le secteur agricole, dans le but de rendre efficace toute nouvelle politique de relance et de compétitivité du secteur.

On pourrait *a priori* retenir, que la compétitivité de ce dernier nécessiterait entre autres, une amélioration de la qualité de la production, une augmentation des investissements, un accroissement des produits céréaliers, horticoles et d'élevage, un accroissement des exportations agricoles, une conquête des marchés, etc.

Cela sous-entend, une utilisation efficace, efficiente et pertinente des lignes de crédit disponibles et exclusivement réservées à un secteur agricole apparemment trop complexe et difficile à rentabiliser.

Le thème : financement du secteur agricole sénégalais par les institutions publiques à volet crédit, renvoie justement à la problématique de la gestion des lignes de crédit en micro-finance, en vue de la pérennité des initiatives de micro-crédit, des entreprises et activités créées par leur biais.

L'analyse de cette problématique nécessite qu'on se fixe des objectifs à travers lesquels l'intérêt de l'étude sera dégagé.

II / Objectifs et Intérêt de l'étude

L'objectif général de l'étude est d'appréhender et d'analyser, à travers l'exemple du PMIA, le niveau de réussite des actions, réalisations et mécanismes de financement du secteur agricole sénégalais par les projets publics à volet crédit. Pour l'atteindre, on se propose de cibler deux objectifs spécifiques.

Dans un premier temps, il s'agit de mettre en exergue la particularité, par rapport aux projets publics antérieurs, du schéma de crédit du PMIA en matière de financement du secteur agricole sénégalais. Dans un second-temps, il s'agit d'analyser un certain nombre d'indicateurs de suivi-évaluation en rapport avec les objectifs planifiés et fixés par le PMIA.

Ces deux aspects provoquent le besoin d'apprécier l'implication des écarts réels et éventuels, sur les initiatives telles que la consolidation de la stratégie de financement et la viabilité des activités financées.

L'intérêt de ce travail découle de l'ensemble des objectifs ainsi prédéfinis. D'une part, il permet de caractériser le PMIA, à travers l'originalité de son schéma de financement du secteur agricole. D'autre part, il conduit à spécifier de nouveaux indicateurs, construits sur la base d'objectifs planifiés, pour évaluer les actions et les réalisations du PMIA.

Les implications des résultats obtenus de l'analyse des actions et réalisations à l'actif du PMIA, constitueront une donnée importante supplémentaire, en matière de recherche d'informations sur l'efficacité du financement des projets publics à volet crédit.

Les objectifs ainsi prédéfinis sont formalisés à travers des hypothèses de recherches.

III / Hypothèses de recherche

Il s'agit de concevoir deux grandes hypothèses de recherches (Hi), à partir principalement des objectifs planifiés par le PMIA. Chaque hypothèse est composée de variables (Var i) constituées par des indicateurs de suivi-évaluation généralement admises au niveau des projets publics à volet crédit.

Ces hypothèses concernent d'une part, les Institutions Financières agréées (banques et mutuelles) et d'autre part, les promoteurs de projets. Leurs variables se présentent sous forme d'objectifs à atteindre :

Hypothèse (H1) – Le financement du PMIA a un impact positif sur les Institutions Financières :

- Var 1 – le nombre de sociétaires de la mutuelle augmente graduellement ;
- Var 2 – le niveau d'épargne de la mutuelle augmente progressivement ;
- Var 3 – la mutuelle accroît et diversifie annuellement son portefeuille de crédits ;
- Var 4 – la mutuelle améliore successivement ses produits financiers ;
- Var 5 – le renforcement des capacités techniques et organisationnelles est bénéfique pour la mutuelle ;
- Var 6 – l'intervention de la mutuelle dans le secteur agricole s'accélère ;
- Var 7 – l'accès de la femme aux services financiers de la mutuelle est favorisé ;
- Var 8 – la banque est moins frileuse dans le financement du secteur agricole ;

Hypothèse (H2) - Le financement du PMIA a un impact positif sur les promoteurs de projets :

- Var 9 – le PMIA contribue à l'intensification des cultures sous pluie ;
- Var 10 – le PMIA encourage un déroulement, sur toute l'année, des activités du promoteur ;
- Var 11 – le mode de production du promoteur évolue malgré le plafond de financement du PMIA ;
- Var 12 – le PMIA respecte le délai de financement contenu dans le dossier du promoteur ;
- Var 13 – l'activité menée par le promoteur dégage un surplus net ;
- Var 14 – le PMIA réalise un taux de remboursement des crédits de 100%.

Les différents objectifs planifiés sont-ils atteints ? Afin de répondre à la question posée, il est nécessaire de s'accorder sur une méthodologie à travers laquelle les outils, servant à l'analyse et à l'évaluation des hypothèses retenues, seront exposés.

IV / Méthodologie et Outils d'analyse

La rédaction du présent mémoire repose essentiellement sur une analyse économique et statistique de données quantitatives et qualitatives. Elle a nécessité la collecte d'informations auprès des différents services impliqués dans la gestion et l'administration de la ligne de crédit du PMIA ainsi que, des personnes ressources évoluant dans le secteur agricole au Sénégal. Ces données sont relatives aux enregistrements « officiels » sur les Institutions Financières et les promoteurs. En d'autres termes, il s'agit d'une compilation des données disponibles et relatives aux crédits octroyés ainsi qu'aux résultats directs et indirects produits par le schéma de financement du PMIA.

Concernant l'hypothèse (H1) sur les Institutions Financières, le travail effectué par le cabinet ADIRA en 2001 a servi de point de départ au recueil de données. Des visites de sites et des rencontres avec les

partenaires ont ensuite été organisées pour apprécier les résultats en vue de leur comparaison avec les prévisions. Au total, l'enquête a porté sur un échantillon de 75% des Institutions de Financement Décentralisé (banques et mutuelles) qui ont au moins une fois bénéficié d'un financement sur la ligne de crédit entre 1999 et 2002 (cf. liste et questionnaires en annexe).

Concernant l'hypothèse (H2) sur les promoteurs, des questionnaires ont été élaborés (cf. annexe) et un échantillonnage effectué suivant la répartition du crédit par secteur d'activités. Cette option par quota a permis de prendre en compte la représentativité des différents secteurs d'activités et l'enquête a concerné les promoteurs financés à travers les Institutions Financières de l'échantillon (c'est-à-dire 75% des Institutions Financières). En outre, des séances de discussions ont permis de recueillir, en plus des questionnaires, les avis des différents promoteurs sur le schéma de crédit du PMIA à travers ses avantages et ses inconvénients.

La démarche retenue nous a amené à adopter un plan composé de quatre chapitres complémentaires, en vue de la réalisation des objectifs spécifiques et par voie de suite l'objectif global de notre étude.

❖ C'est ainsi qu'à la suite de l'introduction générale, le chapitre I est consacré à l'exposé des problèmes d'asymétries de l'information, entre prêteurs et emprunteurs, à travers notamment une analyse de la littérature existante sur des approches théoriques de différences informationnelles, lors de la conclusion des contrats financiers.

❖ Cette analyse de la littérature existante a ensuite servi dans le chapitre II, consacré à la présentation de la stratégie de financement des promoteurs par le PMIA, de base d'appréciation de son originalité dans le contexte actuel de problèmes d'informations.

❖ L'évaluation des actions et réalisations du PMIA est par la suite abordée dans le chapitre III, à travers une tentative de vérification des différentes hypothèses retenues, grâce notamment à la mise au point d'un concept opératoire de pré-défaillance.

❖ Les résultats enregistrés sont interprétés et discutés dans le chapitre IV, tout en analysant leurs implications sur la stratégie de financement des Institutions Financières et sur les activités des promoteurs créées par leur biais.

La discussion de ces résultats est enrichie de conclusions tirées des missions d'enquête conduites auprès de différents acteurs impliqués dans la gestion du projet. Les conclusions partielles et générales auxquelles nous avons abouti, ont conduit à la formuler des recommandations, à notre avis idoines, en vue d'une gestion efficace, efficiente et pertinente de la ligne de crédit du PMIA.

CHAPITRE I : APPROCHES THEORIQUES DES DIFFERENCES INFORMATIONNELLES DANS LA CONCLUSION DES CONTRATS FINANCIERS

Il existe à l'heure actuelle une abondante littérature sur les problèmes d'informations en microéconomie. Certaines études s'intéressent à des aspects spécifiques du problème tels que la manière dont ces problèmes sont internalisés via la différenciation du même bien en plusieurs selon les états de la nature (Arrow-Debreu, 1954), l'influence de la qualité sur le prix (Akerlof, 1970), le coût de la vérification de l'information (Townsend, 1979), la prise en compte de l'attitude face au risque des emprunteurs (Coco, 1999), etc.

Cette littérature quelque peu fragmentée laisse remarquer que les études individuelles tendent à mettre l'accent sur tel ou tel autre aspect du problème. Néanmoins, elles s'efforcent de déceler les problèmes d'informations, notamment à travers l'incomplétude des marchés et des contrats tout en proposant des modèles de résolution.

Ce chapitre traitera successivement de la problématique de l'information en économie et des modèles théoriques de sa résolution.

I / Problèmes d'informations en Economie

En considérant que les offreurs et les demandeurs sont parfaitement informés sur la qualité des biens échangés, la théorie microéconomique classique étudiait les marchés en passant sous silence les problèmes relatifs aux différences informationnelles.

Une fréquente manifestation de ces problèmes est l'aléa moral, se référant à des situations où un côté du marché ne peut observer le comportement de l'autre côté. Une autre, également très décrite, est la sélection adverse, caractérisant des situations où un côté du marché ne peut observer la qualité des biens situés de l'autre côté.

Les risques nés de ces problèmes, vont conduire au rejet de l'hypothèse de l'information disponible pour tous et permettre d'étudier les caractéristiques d'un marché où règnent une ou plusieurs asymétries d'informations.

A / Problèmes d'asymétries d'informations

Le modèle de base utilisé pour rendre compte des caractéristiques de différences informationnelles est le modèle de Akerlof (1970) relatif au marché des voitures d'occasion. Ce modèle enseigne qu'en

présence d'asymétries d'informations sur la qualité d'un produit, le marché obéit à la loi de Gresham généralisée, à savoir les mauvais produits chassent les bons à tel point que le marché peut finir par disparaître.

En démontrant l'imperfection du marché des voitures d'occasion, ce modèle décrédibilise la théorie de l'information parfaite pour tous et connaît par la même occasion, un grand succès auprès de nombreux théoriciens de l'économie. Il a permis d'élargir le champ de la recherche notamment, en jetant les bases d'une réflexion plus poussée sur le comportement des agents économiques au niveau de plusieurs autres marchés.

C'est ainsi que Townsend (1994), en réfléchissant spécifiquement sur la cause de l'échec des systèmes de crédit conclut, à travers notamment l'exemple de l'Inde, que l'imperfection de l'information est une variable déterminante de leur échec. Il emboîte ainsi le pas à Rees (1985) qui considère que le risque moral et la sélection adverse sont deux grands obstacles aux transactions financières.

Le professeur Géro (2002), caractérise fort bien le contexte d'un marché imparfait en affirmant que les asymétries d'informations mènent les opérateurs à des réactions, soit pour les exploiter via leurs comportements opportunistes, soit pour limiter les inconvénients. Cette limitation se fait à travers la recherche d'informations, la surveillance, les incitations diverses à l'exécution des contrats, etc.

Il met ainsi en exergue le conflit d'intérêts né des comportements des uns et des autres, tout en spécifiant les coûts relatifs qu'il pourrait engendrer pour les agents excédentaires.

Ce qui signifie outre mesure, que ces agents à capacité de financement devraient, dans leurs opérations de crédit, porter plus d'attention aux asymétries d'informations et aux exécutions de contrats comme le suggèrent d'ailleurs, Hoff et Stiglitz en 1990.

Six ans plus tard, Hugon (1996) approfondit la réflexion et propose aux prêteurs d'élaborer une stratégie de gestion du risque qui prenne en compte les questions de proximité culturelle, spatiale et relationnelle. Selon l'auteur, une théorie possible et relative en la matière est celle de l'agence.

En effet, la théorie de l'agence, à l'instar de celle des signaux, contribue largement au repérage des conflits d'intérêts et à la modélisation des comportements pour en limiter les inconvénients.

Cependant, Jensen et Meckling (1976) font remarquer que la relation d'agence et la manifestation des signaux engendrent des coûts relatifs, à la nécessaire surveillance du mandataire, aux incitations à lui fournir pour qu'il fasse d'urgence, à un coût résiduel ou aux moyens utilisés par certains agents pour se signaler au marché.

Cette activité de signalisation peut donc s'avérer très coûteuse pour une petite ou moyenne entreprise donnée. Néanmoins, elle a la possibilité de se procurer l'information auprès de certaines agences spécialisées dans la vente et l'achat de ce type de service.

Toutefois, comme toute activité d'achat et de vente d'informations, cette possibilité lui ferait perdre l'avantage qu'elle détient sur le reste du marché. Ce qui amène Géro (2002) à défendre l'idée, qu'une manière de vendre l'information sans la divulguer passe par l'investissement direct dans les projets et donc par la création d'intermédiaires financiers.

En d'autres termes, face à l'incomplétude des marchés et des contrats, la présence d'une Institution Financière, bénéficiant d'informations privilégiées et centralisant les échanges en discriminant économiquement les mauvais produits, peut alors s'avérer bénéfique.

B / Principe de l'intermédiation financière

La théorie économique contemporaine justifie l'existence des intermédiaires financiers par l'impossibilité d'échanger sur un marché organisé des actifs faisant objet d'une information nulle ou partielle.

La plupart des modèles développés à ce sujet, prennent comme facteur initial engendrant leur existence, les asymétries d'informations sur les projets à financer et la malhonnêteté de certains promoteurs (Akerlof, 1970 ; Leland et Pyle, 1977, Daimond et Dybvig, 1983, Daimond, 1984, etc.).

Les modalités diffèrent principalement par les seules hypothèses qu'ils font sur les types d'asymétries ou, comme on peut le constater à travers les modèles de gestion des problèmes d'informations, sur la nature des contrats d'agence ou encore sur les instruments de signalisation.

D'après Leland et Pyle (1977), c'est l'asymétrie ex-ante qui justifie la création des intermédiaires financiers. En d'autres termes, le fait que le promoteur dispose d'informations privilégiées sur la qualité, la rentabilité anticipée de son projet ainsi que sur les risques encourus ignorés du prêteur.

Il peut fausser l'information et enjoliver les résultats escomptés de l'investissement. Il peut ne pas révéler ces informations au prêteur. Il peut également dissimuler certains aspects du risque qui lui sont connus.

Cette dissimulation négative sur le projet constitue un aléa moral à son avantage certes, car il peut sur cette base bénéficier du prêt, mais dommageable au prêteur parce que sans le savoir, celui-ci investit sur un projet certainement trop risqué et peut être même sans aucune rentabilité réelle positive.

Ce sont les coûts d'informations en vue de déceler les dissimulations négatives probables sur le projet qui vont faire naître les intermédiaires financiers.

Cette approche d'analyse permet donc de mieux comprendre le phénomène des comportements opportunistes des emprunteurs, sur un marché où règne une ou plusieurs asymétries d'informations. Cependant, sa grande faiblesse est de se limiter aux comportements en amont des agents emprunteurs.

En effet, l'approche de Leland et Pyle passe sous silence un aspect fondamental du recouvrement des crédits. Il s'agit du suivi en aval de la rentabilité du projet qui est sensée rémunérer les investissements financés.

C'est ainsi que sept (7) ans plus tard, Daimond (1984) défend son idée de l'avantage comparatif des intermédiaires financiers dans le traitement de l'information comme justifiant leur existence. Il mettra en avant le principe d'asymétries ex-post entre le prêteur potentiel et l'entrepreneur à la recherche de capitaux pour investir dans un projet risqué.

D'après l'auteur, le prêteur ne peut connaître ex-post le rendement réalisé du projet qu'en supportant des coûts de surveillance (*monitoring*) alors que cette information est gratuite pour le promoteur. Or, c'est sur la base de cette information que cet entrepreneur réservera une partie des profits aux investissements.

Afin d'éviter d'être trompé par l'entrepreneur notamment, par le biais de mauvais rendement fictif, le prêteur se doit de surveiller la gestion et les résultats de l'investissement. Ce sont ces coûts de surveillance qui vont faire naître les intermédiaires financiers.

Daimond (1984) fait toutefois remarquer que ces intermédiaires financiers ne posséderont un avantage comparatif déterminant dans le traitement de l'information, par rapport à un investisseur particulier sur le marché, que lorsque leur portefeuille de crédit est diversifié. La diversification apparaît de ce fait comme un facteur de réduction des coûts de transactions et d'informations.

En résumé, les intermédiaires financiers sont nés de la nécessité d'obtenir et de gérer un certain nombre d'informations qui soit ne sont pas connues du marché, soit font l'objet d'une possibilité de sélection adverse ou d'aléa moral. Les deux approches complémentaires que nous venons d'analyser ont permis de justifier leur avantage comparatif dans le traitement de l'information.

Jusqu'à preuve du contraire, on peut retenir que, de par leur fonction de distribution de crédit, les intermédiaires financiers (banques, mutuelles) sont mieux armés qu'un particulier sur le marché pour établir le risque encouru par une entreprise. Ils ont par leur pratique, une estimation des fonds propres requis pour qu'une entreprise puisse mener à bien une opération d'investissement.

Il est donc intéressant d'étudier leurs modèles de résolution des problèmes relatifs aux différences informationnelles.

II / / Modèles de gestion des problèmes d'informations en Economie

Ne pouvant pas distinguer les bons des mauvais emprunteurs, la plupart des Institutions Financières soumettent les bons projets à une surprime de risque en augmentant leur taux d'intérêt créditeur. Cette mesure du côté de l'offre conduit à des réactions de signalisation du côté de la demande notamment, de la part des promoteurs des bons projets, qui ne veulent pas disparaître du marché.

A / Gestion des problèmes d'informations du côté de l'offre

D'après Stiglitz et Weiss (1981), la solution de la surprime retenue du côté de l'offre, même si elle se justifie outre mesure, n'améliore pas nécessairement le taux de recouvrement et que les crédits accordés n'iront pas forcément vers les populations cibles.

Ils soutiennent que cette mesure accroît le risque de sélection adverse et d'aléa moral avec à terme un optimum social qui implique le rationnement du crédit par le prêteur.

Une telle vision des motifs de rationnement du crédit se démarque de celle développée quelques années auparavant par Jaffée et Russel (1976). D'après ces auteurs, dans le contexte d'asymétries d'informations, le rationnement intervient par la demande et non par l'offre comme chez Stiglitz et Weiss.

Dans le modèle utilisé pour rendre compte de leurs conclusions, ils montrent que les agents honnêtes demandent eux-mêmes à être rationnés et non le contraire.

Face à cette divergence de vue dans l'analyse et la justification du rationnement du crédit, la théorie des contrats séparateurs, à travers son équilibre de séparation, propose une alternative pour identifier les bons emprunteurs parmi les mauvais. En effet, les contrats peuvent être conçus pour que chaque demandeur révèle par son choix sa classe ou sa qualité (Bester, 1985).

Stiglitz et Weiss (1981) avaient auparavant anticipé sur les limites d'une telle théorie. Ils soutenaient qu'un individu pouvait avoir un goût du risque parce qu'à cause du risque il est devenu riche. Leur argument sera par la suite affiné par Coco (1999).

Toutefois, le problème principal - agent, bien qu'il ne soit pas sans coûts, explicite les formes de contrats dans le contexte d'asymétries d'informations. En déléguant par exemple une partie des

décisions à un mandataire (agent), le mandant (principal) réduit les coûts qu'il devrait engager en l'absence de cette délégation.

Nonobstant les effets bénéfiques qu'elles produisent en réduisant sensiblement les risques d'aléa moral et de sélection adverse, les réactions unilatérales des offreurs ne suffisent pas pour autant à réaliser l'équilibre. Il subsiste des promoteurs de « bons » projets (moins risqués) victimes du rationnement de crédit.

C'est ainsi que parallèlement aux différents comportements des Institutions Financières, des réactions stratégiques sont envisagées du côté des agents à besoin de financement.

B / Gestion des problèmes d'informations du côté de la demande

L'idée de base de la critique formulée à l'encontre du modèle de rationnement du crédit de Stiglitz et Weiss est qu'il est possible d'éliminer tout rationnement à l'équilibre en jouant sur d'autres termes du contrat qui soient différents du taux d'intérêt.

De ce fait, le taux d'intérêt devient un simple catalyseur, son utilisation est une condition nécessaire mais pas suffisante pour que l'Institution Financière puisse faire le tri entre les « bons » et les « mauvais » projets.

En effet, la surprime de risque contraint les promoteurs des « bons » projets à tenter de se signaler s'ils ne veulent pas disparaître du marché. Ils peuvent le faire par différents moyens dont l'offre de garantie, l'apport personnel, la réputation, etc.

D'après Amoussouga Géro (2002), certainement les signaux sont nombreux et variés mais le plus convaincant de la part de l'emprunteur, est sans nul doute celui d'investir dans son projet une part de dotation supérieure à ce qu'il aurait investi dans une optique de diversification optimale du capital.

La vision de Géro vient ainsi compléter l'analyse de Jean-Marc Tallon (2000) qui pense que si la seule asymétrie d'informations entre le prêteur et l'emprunteur a trait aux risques du projet, alors les apports personnels ou l'utilisation de garanties permettent de résoudre le problème du rationnement du crédit.

Certes, ces stratégies de signalisation permettent au contrat financier d'être plus efficace qu'autrement, il n'en demeure pas moins que pour être compatible avec l'équilibre ces signaux doivent être conçus de telle sorte que les promoteurs des « bons » projets aient les moyens de les proposer et que les promoteurs des « mauvais » projets ne les aient pas. C'est seulement dans ce cas de figure que les prêteurs pourront distinguer entre les deux sortes de projets au moment de la conclusion des contrats financiers.

Or, la conception de tels signaux n'est pas toujours évidente en micro-finance. Ce qui veut dire qu'il n'existe pas de modèle universel et que toute initiative de conception des signaux doit tenir compte du contexte et de l'environnement qu'elle vise à réglementer. Il en va de même concernant son exigence du côté de l'offre.

III / Conclusion partielle

Les problèmes d'informations sont donc au cœur du renouvellement de la théorie microéconomique. Ils sont au centre d'un important conflit d'intérêts entre prêteurs et emprunteurs potentiels à la recherche de financement pour investir dans des projets risqués.

Les différentes études entreprises à ce sujet, tendent à démontrer l'incomplétude des marchés et des contrats dans un contexte d'asymétries d'informations.

De nombreux économistes reconnaissent qu'en se forgeant une véritable compétence dans le traitement de l'information sur la solvabilité des emprunteurs, l'intermédiaire financier assume le risque du crédit et le gère grâce à sa stratégie de direction des risques. Les contrats qu'il propose aux intervenants sont plus avantageux que ceux offerts directement sur le marché.

Cependant, l'efficacité de ses actions réside dans la prise en compte de la manifestation d'intérêt des promoteurs de « bons » projets à travers leurs stratégies de signalisation.

A ce niveau de l'étude, on pourrait déjà se demander si les divers enseignements théoriques ainsi développés sont toujours bien pris en compte dans les pratiques courantes des projets à volet crédit de l'Etat du Sénégal ?

En d'autres termes, le schéma de crédit du PMIA s'appuie-t-il sur les différentes approches théoriques ou s'en démarque-t-il ?

La présentation et l'analyse de la stratégie du PMIA dans le chapitre II ci-après seront édifiantes.

CHAPITRE II : STRATEGIE DE FINANCEMENT DU PMIA DANS UN CONTEXTE DE PROBLEMES D'INFORMATIONS

Exception faite de certains projets qui ont une durée de vie bien déterminée dans le temps, la viabilité est le maître mot de toutes les Institutions de Financement Décentralisé, un objectif assez difficile que certaines d'entre elles ne parviennent pas toujours à atteindre à cause de leur stratégie.

Dans ce chapitre, la première section s'attache à décrire de manière succincte les caractéristiques essentielles de la ligne de crédit du PMIA et la seconde section présente son schéma de crédit.

I / Description des caractéristiques essentielles de la ligne de crédit du PMIA et justification du choix de cette institution

A / Présentation du PMIA et caractéristiques de sa ligne de crédit

Le PMIA est un modèle de micro-finance mis en œuvre par le Gouvernement du Sénégal en collaboration avec les bailleurs de fonds. Il dispose d'un volet crédit qui s'inscrit dans le cadre de l'amélioration des performances du secteur agricole notamment la relance et la modernisation de l'agriculture. Il a une mission sectorielle spécifiée à travers différents objectifs.

1) Objectifs visés par le PMIA

Pour des raisons de méthodologie, l'étude s'est limitée aux deux grandes orientations ci-après, de la stratégie du PMIA :

Axe 1 : il s'agit d'augmenter les capacités financières des banques et particulièrement des mutuelles d'épargne et de crédit, tout en renforçant leurs capacités techniques et organisationnelles mais également de gestion ;

Axe 2 : il s'agit d'accroître les produits céréaliers, horticoles et d'élevage ainsi que les activités de transformation et de commercialisation. En d'autres termes, rentabiliser les activités financées, en vue d'améliorer les revenus en milieu rural et faire baisser considérablement le taux d'impayé sur les crédits accordés.

Pour atteindre ces objectifs, le PMIA opte pour la théorie de l'agence en développant systématiquement un partenariat avec plusieurs autres organisations de la place.

2) Partenariat avec d'autres structures

Pour assurer la bonne exécution du projet, la cellule de gestion s'appuie sur :

- ▶ les structures décentralisées des ministères impliqués dans les activités du Projet pour l'encadrement et la vulgarisation nécessaires ;
- ▶ les bureaux d'études et les ONG pour l'assistance en conseils et la formation des promoteurs ;
- ▶ la BCEAO et la cellule AT / CPEC pour l'agrément des banques et des mutuelles d'épargne et de crédit désireuses de participer au volet crédit du Projet.

L'implication de ses partenaires dans la construction d'un réseau de distribution du crédit est primordiale. En effet, des structures comme la BCEAO et la cellule AT / CPEC sont au cœur d'une stratégie de gestion dont une caractéristique est le choix du lieu de localisation du fonds de crédit.

3) Localisation du fonds de crédit PMIA à la BCEAO

Le fonds de crédit PMIA est en effet logé dans un compte ouvert au niveau de l'agence nationale de la BCEAO.

Cette disposition vise essentiellement deux objectifs : d'une part, elle cherche à garantir l'équidistance des Institutions Financières partenaires par rapport aux fonds et d'autre part à engendrer une émulation de celles-ci dans leur participation au dispositif.

Ce fonds de crédit est accompagné d'un fonds de garantie qui vise à amadouer les Institutions Financières réticentes à l'idée de financer le secteur agricole.

4) Existence d'un fonds de crédit et d'un fonds de garantie

Outre le fonds de crédit, il existe un fonds de garantie également logé à la BCEAO. Toutefois, seules les banques sont couvertes par ce fonds à hauteur de 75% sur les impayés dûment constatés, suivant une procédure définie par le règlement intérieur élaboré à cet effet.

Cette disposition vise à rendre les banques moins frileuses dans leur participation au financement du monde rural, à cause de certains risques et incertitudes liés à la nature de l'agriculture au Sénégal.

Face à cette spécificité des banques et en prévision des risques liés au secteur agricole sénégalais, la diversification des partenaires financiers est apparue comme une voie de salut pour le PMIA.

5) Diversification des Institutions Financières

Compte tenu principalement de la typologie des exploitations agricoles, le PMIA injecte ses fonds à travers les banques mais aussi et surtout les mutuelles d'épargne et de crédit. A ce jour, quatre (04) banques sont opérationnelles dans le dispositif (CNCAS, BICIS, SGBS, CLS) et une cinquantaine (50) de mutuelles d'épargne et de crédit répartie à travers les différentes régions du pays.

Toutefois, leur participation au dispositif de distribution du crédit est conditionnée par le respect au préalable des normes de gestion prudentielle exigées lors de l'étude technique.

6) Etude technique et agrément des Institutions Financières

Les Institutions Financières qui satisfont aux normes de gestion prudentielle en vigueur (cf. annexe), avec l'accord de la BCEAO pour les banques ou la cellule AT / CPEC pour les mutuelles, peuvent être agréées par le PMIA.

L'agrément suit un processus passant par le quitus de la cellule AT / CPEC du Ministère de l'Economie et des Finances, pour les mutuelles et de la BCEAO pour les banques. Il aboutit à la signature d'une convention cadre d'agrément entre l'Institution Financière (IF) et le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF).

Cette disposition cherche à garantir une distribution efficiente et rationnelle du crédit aux promoteurs cibles. Elle collerait mieux au profil de l'entrepreneuriat rural du fait de la spécificité du secteur agricole local. Elle caractériserait en outre, la pertinence et la transparence des choix opérés mais surtout place l'Institution Financière ainsi agréée devant toutes ses responsabilités vis-à-vis de l'autorité étatique.

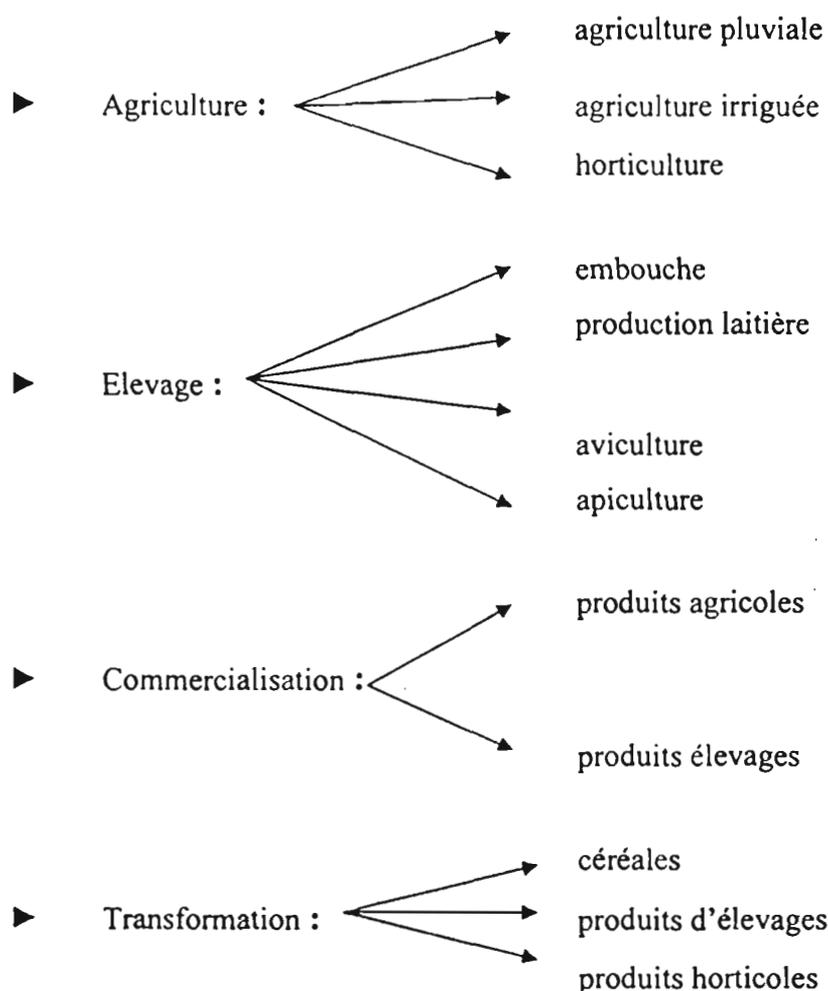
C'est seulement après l'agrément que l'Institution Financières reçoit le dossier de demande de financement comprenant l'étude de faisabilité du projet et la lettre de soumission du promoteur. Ce dossier, après instruction par la banque ou la mutuelle, est transmis au PMIA pour contrôle de conformité et de viabilité. Une fois le dossier admis, il s'ensuit une pratique de micro-crédit qui présente des modalités de financement différentes au sein même des structures agréées.

C/ Pratique de micro-crédit du PMIA

Exception faite de son domaine d'éligibilité où il se veut le plus large possible, le PMIA a une pratique de micro-crédit qui se veut identique au niveau de la forme mais différente sur le fond. Ses modalités de financement des projets diffèrent selon que la requête provient d'une banque ou d'une mutuelle agréée.

1) Eligibilité et profil des promoteurs ciblés

Le PMIA présente un large domaine d'éligibilité pouvant être défini comme suit :



Par ailleurs, les activités intégrées sont fortement recommandées et le financement touche aussi bien les investissements que les fonds de roulement.

Les groupes cibles sont aussi diversifiés et respectent le profil des acteurs du monde rural. Il s'agit des promoteurs individuels, des groupements d'intérêt économique (GIE), des sociétés à responsabilité limitée (SARL) ou des sociétés anonymes (SA).

Outre l'appartenance au domaine d'éligibilité, les promoteurs devront accepter certaines conditions dont notamment un plafond de financement administré par projet et par type d'Institution Financière agréée.

2) Plafond de financement par projet et durée du crédit

Le montant du financement par projet est fonction de l'institution agréée qui a émis la requête. En effet, le crédit accordé par projet ne peut excéder cinquante (50) millions pour les banques et cinq (5) millions pour les mutuelles.

Ce plafond de financement s'accompagne d'un délai de remboursement qui tient compte également de la typologie au sein des Institutions Financières. C'est ainsi que :

- ▶ pour le crédit à court terme, la durée est de moins de deux (2) ans pour les banques et de moins de douze (12) mois pour les mutuelles ;
- ▶ pour le crédit à moyen terme, la durée est compris entre deux (2) et dix (10) ans pour les banques et entre douze (12) et trente six (36) mois pour les mutuelles ;
- ▶ pour le crédit à long terme, la durée est compris entre dix (10) et quinze (15) ans pour les banques et entre trente six (36) et soixante (60) mois pour les mutuelles.

En outre, le pourcentage des apports personnels est fixé en tenant compte de la même catégorisation à l'intérieur des structures agréées.

3) La question des apports personnels

La problématique des apports personnels se pose au niveau du PMIA en terme de participation à l'effort de financement des projets retenus mais aussi comme un moyen de signalisation qui contribue à dissiper les doutes liés à un éventuel hasard moral des promoteurs.

Ainsi, le montant du prêt ne peut pas excéder 90% du financement sollicité quand il s'agit des banques et 95% pour les mutuelles. Ce qui nécessite un apport personnel minimum des promoteurs respectivement de 10% et 5%.

Par ailleurs, d'autres conditions de prêts bénéficient d'une attention particulière. Il s'agit notamment du taux d'intérêt et du différé de paiement.

4) La question du taux d'intérêt et du différé de paiement

Le taux d'intérêt est un élément important dans la conclusion de tout contrat financier. A ce titre, son niveau et les modalités de son administration tiennent compte généralement de plusieurs caractéristiques qui concourent dans leur ensemble à refléter l'équilibre entre les différentes parties au contrat. Au PMIA, il est essentiellement fonction du terme du crédit, et tient compte des conditions socio-économiques des cibles.

C'est ainsi que le taux de sortie maximum du crédit est fixé à 6.8% pour les financements à moyen et long termes et à 7.8% pour les concours à court terme.

En outre, un différé de paiement de deux (2) ans au plus est accordé aux banques contre un (1) an maximum pour les mutuelles sur les crédits à moyen et long termes.

Somme toute, si sur le fond le PMIA considère que sa pratique de micro-crédit ne devrait pas être identique selon qu'il traite avec une banque ou avec une mutuelle, il n'en demeure pas moins que les formalités de financement sont les mêmes pour toutes les structures de son dispositif.

Cette homogénéité au niveau de la forme ne lui est pas cependant spécifique surtout quand on sait que pour des motifs de gestion de leur portefeuille, la plupart des structures financières à volet crédit optent pour des formalités de financement standardisées. Dès lors, il importe de justifier le choix du PMIA dans le cadre de cette étude.

D / Justification du choix du PMIA

Le PMIA, bien qu'étant une organisation à volet crédit pour laquelle l'octroi de crédit est supposé être une activité accessoire, s'apparente dans les faits à une organisation de crédit ayant comme activité principale la distribution de crédit.

En confiant son volet crédit à d'autres Institutions Financières adaptées, le PMIA a également opté pour la logique de fonctionnement d'une organisation de crédit solidaire s'inspirant et adaptant le modèle du Grameen Bank via l'implication de plusieurs partenaires dans le processus de financement des projets.

En outre, cette délégation du volet crédit s'est accompagnée d'un choix stratégique du lieu de localisation de la ligne de crédit et du fonds de garantie. La combinaison de l'ensemble de ces facteurs dans un contexte de résolution des problèmes d'informations caractérise ainsi, au plan national, toute la particularité et l'originalité de son schéma de crédit.

D'apparition récente sous l'impulsion des bailleurs de fonds et de l'Etat du Sénégal, le PMIA est l'une des dernières initiatives à volet crédit visant à soutenir le secteur agricole sénégalais, avec une orientation marquée pour les populations défavorisées ou marginalisées par le système financier et économique du fait de leur pauvreté.

Malgré son jeune âge, il dispose d'un réseau de banques et surtout de mutuelles agréées qui lui permet de financer de nombreux projets agricoles à travers tout le pays. Au 31 juillet 2000 par exemple, soit quinze (15) mois après le démarrage du volet crédit, sept cent quarante et un projets (741) ont été financés en rapport avec les banques et mutuelles agréées (PMIA, 2000). Deux mille cent vingt et deux projets (2 122) l'ont été au 31 décembre 2002 soit un accroissement de 186 % par rapport au niveau de juillet 2000. Cette forte hausse reflète l'intérêt que les promoteurs accordent à la ligne de crédit du PMIA et son importance stratégique en terme de pénétration.

Par ailleurs, en plus des motifs liés à l'originalité du schéma de crédit et à l'importance stratégique du dispositif dans le financement des populations à la base, le choix du PMIA se justifie par le fait que l'auteur du présent mémoire est en stage dans ladite structure.

Le choix du PMIA étant justifié à trois niveaux, on peut maintenant passer à la présentation de son schéma de crédit.

II / Présentation du schéma de crédit du PMIA

La description qui sera faite des procédures relatives à l'exécution du volet crédit du PMIA est conforme aux lignes directrices du schéma de crédit contenu dans le rapport d'évaluation du projet (PMIA, 1999). Dans cette section, il s'agira de :

- Justifier la typologie du schéma de crédit du PMIA ;
- définir les rôles et les responsabilités de tous les acteurs impliqués ;
- décrire et schématiser la procédure de financement des projets soumis aux Institutions Financières par les promoteurs ;
- décrire et schématiser la procédure de traitement interne des dossiers de crédit au PMIA.

A / Justification de la typologie du schéma de crédit

Le PMIA a pour mission de faciliter l'accès du crédit au monde rural, de façon à accroître la production, moderniser les équipements agricoles, améliorer les revenus en milieu rural, etc.

Pour mener à bien cette mission, le PMIA dispose de procédure qui décrit clairement les modalités de financement des projets présentés par les promoteurs, de déblocage et de suivi des fonds alloués. La procédure décrit aussi les conditions d'éligibilité des Institutions Financières intermédiaires, notamment les banques et les mutuelles d'épargne et de crédit. En somme, le PMIA a établi un ordonnancement des différentes tâches à mener en vue d'une meilleure gestion du projet.

Sachant que les procédures ont en général pour but de régler les conditions d'exécution des opérations d'une organisation, en vue de la réalisation des objectifs préétablis, les décrire revient à déterminer les opérations fondamentales. Or, une opération fondamentale est composée des éléments ci-après :

- ▶ une opération de justification pour éviter des pertes ou des fraudes éventuelles ;
- ▶ une opération de contrôle *a posteriori* pour s'assurer de la bonne exécution de l'opération fondamentale ;

- ▶ une opération de coordination avec les autres services impliqués mais qui se situent en dehors du circuit de déclenchement de l'opération fondamentale ;
- ▶ une opération d'exécution de l'opération fondamentale.

L'exécution de l'opération fondamentale se fait donc en spécifiant clairement les rôles et les responsabilités des ressources (acteurs) impliqués dans le processus de financement.

B / Rôles et responsabilités des acteurs (ou ressources)

Au nombre de six (6), les principaux intervenants dans les procédures de règlement des conditions d'exécution des opérations, assument différents rôles et des responsabilités multiples et variées.

1) Les promoteurs

Les promoteurs à la recherche d'un financement pour investir dans leurs projets sont chargés exclusivement de l'élaboration et de la présentation des dossiers de demande de crédit au niveau des banques et des mutuelles agréées.

2) Les Institutions Financières

Les Institutions Financières doivent se faire établir un agrément. Elles sont chargées de l'analyse primaire des projets pour leur approbation ou leur rejet, de l'établissement de requêtes de déblocage de fonds à l'attention du PMIA, de la préparation des dossiers définitifs et du financement des projets des promoteurs.

3) Le PMIA

Le PMIA se charge de l'agrément des Institutions Financières, de l'instruction des dossiers de crédits (contrôle de la viabilité et de l'éligibilité) soumis par les Institutions Financières et des visites de terrain par les Spécialistes en Organisation Paysanne (SOP).

Il est en outre chargé de la notification à l'Institution Financière de l'acceptation définitive des dossiers de projets ou de leur rejet, de la préparation de la lettre de déblocage de fonds, du refinancement de la banque ou de la mutuelle, de l'établissement des tableaux d'amortissements de refinancement, du suivi des comptes de remboursement des promoteurs et du suivi de l'exécution des projets.

4) Le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)

Par le truchement de sa cellule AT / CPEC, le MEF donne son accord pour l'octroi de l'agrément aux mutuelles. Il signe des conventions avec l'ensemble des Institutions Financières agréées et se charge du contrôle de conformité des demandes de déblocage de fonds. Il est aussi responsable de l'émission des

bons de virement par la Direction de la Dette et de l'Investissement (DDI) ainsi que du suivi du respect de l'échéancier de remboursement par la même DDI.

5) La BCEAO

La BCEAO est non seulement chargée de l'agrément des banques mais aussi et surtout de la gestion du compte Fonds de Crédit, du compte de remboursement et du compte de fonds de garantie.

6) Les Bureaux d'Etudes et ONG

Les Bureaux d'Etudes et les Organisations Non Gouvernementales servent d'appuis - conseils aux promoteurs et au PMIA. Ils sont également chargés de la formation et de l'alphabétisation principalement des promoteurs.

En résumé, on peut remarquer que les différents acteurs n'ont pas le même profil. Ils exécutent des tâches variées et assument des responsabilités déterminantes à tous les niveaux du processus de financement des projets.

C/ Procédure de financement des projets

Le financement des projets suit un processus de dix (10) étapes faisant intervenir l'ensemble des ressources impliquées dans la procédure de règlement des conditions d'exécution des opérations.

Etape 1 :

Le promoteur élabore son projet avec l'appui des Spécialistes en Organisation Paysanne (SOP), des bureaux d'études ou ONG au besoin et rédige une requête de financement à l'Institution Financière agréée, en joignant les pièces justificatives du projet.

Etape 2 :

L'Institution Financière agréée reçoit le dossier de crédit du promoteur, analyse le projet et approuve le dossier ou le rejette. En cas d'approbation, elle adresse une demande de refinancement au PMIA, en joignant une copie du dossier complet du promoteur.

Par contre, en cas de rejet du dossier, l'Institution Financière concernée est tenue d'en informer le PMIA. Elle dispose d'un délai de trente (30) jours pour exécuter l'ensemble de ces opérations.

Etape 3 :

Le PMIA reçoit la demande de refinancement en même temps que le dossier du promoteur et fait les enregistrements nécessaires. Il dispose de quatorze (14) jours pour faire le contrôle de conformité (viabilité et éligibilité) et élaborer la fiche de projet, recueillir l'avis des experts, préparer les visites de terrain des SOP, exploiter les rapports à la suite des visites et tenir une réunion de qualification.

Il adresse ensuite à l'Institution Financière une lettre d'acceptation définitive ou de rejet ou bien demande des compléments d'informations.

En revanche, si le PMIA constate qu'un dossier n'est pas conforme aux conditions d'éligibilité, il le notifie à l'Institution Financière qui le lui avait transmis.

Etape 4 :

L'Institution Financière reçoit la lettre d'acceptation définitive, de compléments d'informations ou de rejet du PMIA. Elle formalise les garanties avec le promoteur et adresse au PMIA une lettre de demande de déblocage.

Etape 5 :

Le PMIA reçoit la demande de déblocage et envoie la demande d'émission du bon de virement à la Direction de la Dette et de l'Investissement (DDI) ordonnant le paiement.

Etape 6 :

La DDI reçoit la demande d'émission du bon de virement et fait un contrôle du respect de la procédure. A l'issue du contrôle, elle émet le bon de virement et l'envoie au PMIA.

Etape 7 :

Le PMIA reçoit le bon de virement et l'envoie par lettre de transmission à l'Institution Financière. Il classe en outre une copie de la lettre et du bon de virement dans le dossier du promoteur.

Etape 8 :

L'Institution Financière reçoit la lettre et le bon de virement qu'elle envoie à la BCEAO pour faire créditer son compte. Elle met en place le crédit, prépare les échéanciers définitifs de remboursements, le contrat définitif ainsi que les garanties (aval, nantissement, hypothèque) et envoie au PMIA le dossier définitif.

Etape 9 :

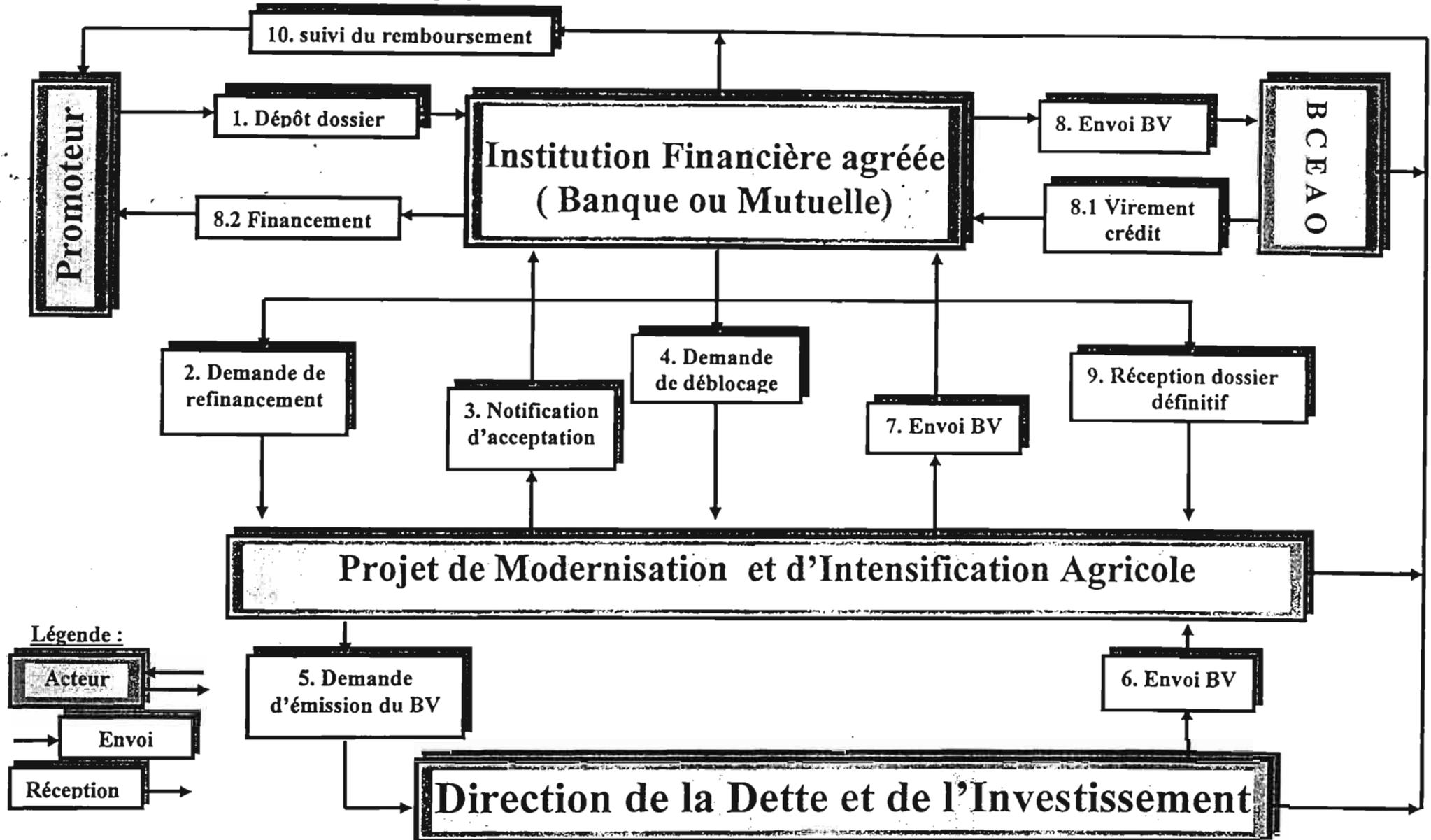
Le PMIA reçoit le dossier définitif dans les deux (2) jours.

Etape 10 :

La BCEAO, le PMIA, l'Institution Financière agréée et la DDI assurent le suivi du remboursement du crédit.

Les étapes ainsi décrites de la procédure de financement des projets sont reconstituées à travers le schéma 1.

Schéma 1: procédure de financement des projets



Source : l'auteur, adapté de PMIA 1999

Ce schéma reflète l'ordonnancement des dix (10) étapes du circuit de financement des projets ainsi que le niveau d'intervention des acteurs. A Chaque étape est effectuée au moins une tâche.

On peut remarquer que le processus de financement des projets est un ensemble cohérent, constitué d'une série de tâches critiques successives devant être achevées, selon des délais de prévision très raisonnables, pour que le processus se termine à temps. Si une tâche critique est retardée, la date d'achèvement du processus peut également l'être.

Le délai nécessaire pour que les promoteurs obtiennent le financement de leurs projets conformément à leur prévision, dépend donc de la dextérité avec laquelle les tâches sont exécutées à chaque étape, surtout au niveau de la cellule de gestion (PMIA). Elle est plus sollicitée que les autres ressources et apparaît sur le schéma comme la plaque tournante du processus.

Il est de ce fait important de décrire de manière plus détaillée, les tâches critiques de la procédure de traitement des dossiers à l'intérieur du PMIA.

D / Procédure de traitement interne des dossiers

Au nombre de dix (10) les étapes critiques de la procédure de traitement interne des dossiers de crédit au niveau du PMIA sont les suivantes :

Etape 1 :

Le secrétariat du Directeur reçoit le dossier de crédit, l'enregistre dans le courant de la journée (1) et fixe en même temps un rendez-vous au promoteur par téléphone, pour le Directeur en lui demandant de fournir une deuxième copie.

Etape 2 :

Le Directeur dispose de deux (2) jours pour prendre connaissance du dossier, l'imputer à l'expert en crédit et recevoir en audience le promoteur.

Etape 3 :

L'expert en crédit a une (1) journée pour contrôler la conformité des conditions d'éligibilité des projets et des échéanciers. Il prépare la fiche technique et transmet le dossier à l'expert technique concerné.

Etape 4 :

L'expert technique doit en deux (2) jours effectuer l'évaluation technique du dossier, programmer et préparer la visite de terrain des Spécialistes en Organisation Paysanne (SOP).

Etape 5 :

Les Spécialistes en Organisation Paysanne (SOP) ont aussi deux (2) jours pour effectuer les visites de terrain, rédiger le rapport et le transmettre à l'expert technique.

Etape 6 :

L'expert technique reçoit le rapport. Il dispose quant à lui d'une (1) journée pour l'étudier et faire ses observations. Ensuite, Il transmet le dossier à l'expert en crédit.

Etape 7 :

L'expert en crédit reçoit le dossier et le transmet à l'expert financier le même jour (1).

Etape 8 :

L'expert financier effectue en deux (2) jours l'évaluation financière du dossier et le transmet à l'expert en crédit.

Etape 9 :

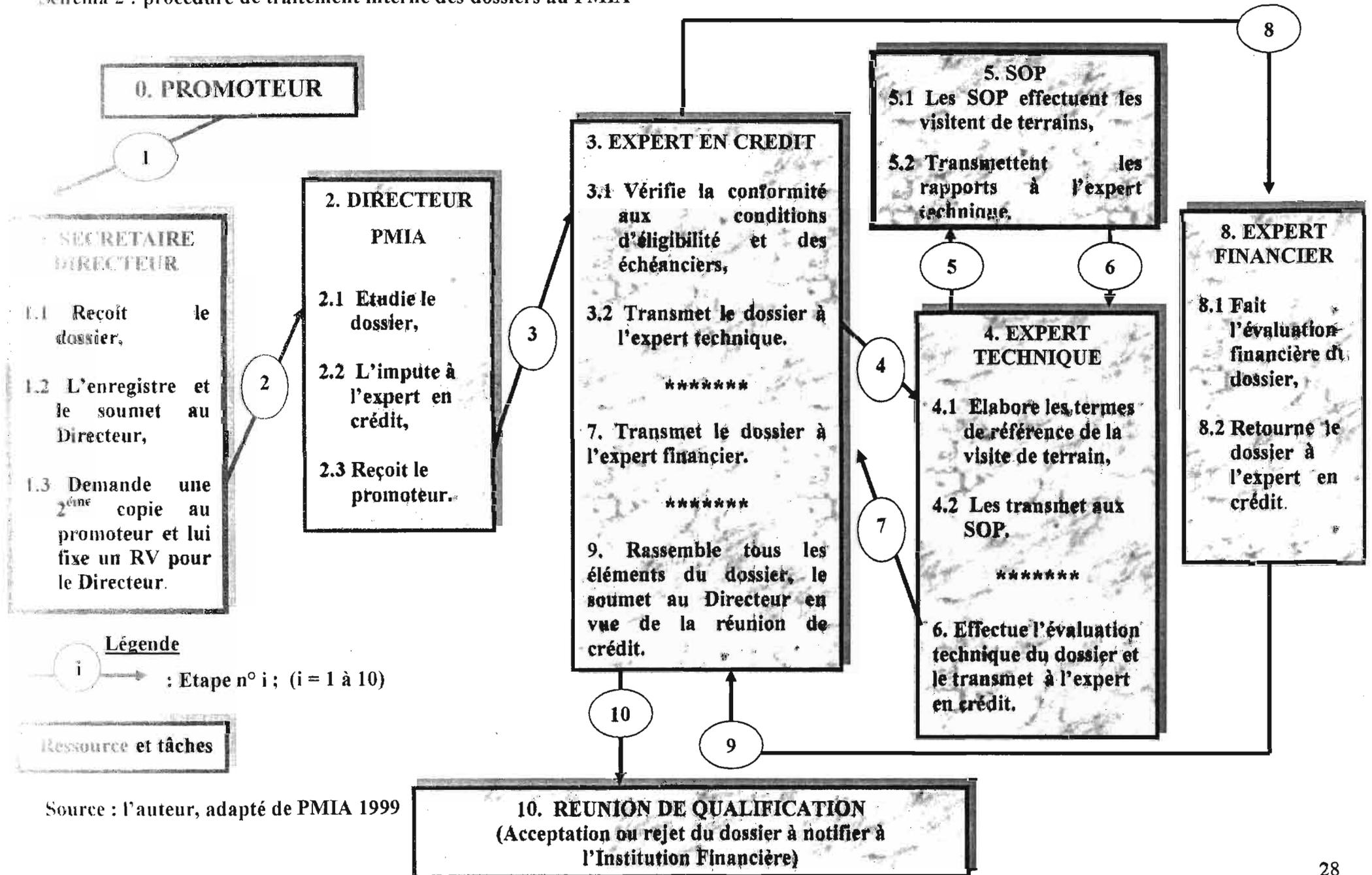
L'expert en crédit doit au cours d'une (1) journée rassembler et vérifier tous les éléments du dossier. Il est aussi chargé de la programmation et de la préparation de la réunion de qualification du dossier.

Etape 10 :

La réunion de qualification est organisée en une (1) journée et permet un partage des éléments contenus dans le dossier ainsi qu'un apport de complément d'informations pour aider à la prise de décision du Directeur. En cas de rejet d'un dossier, l'expert en crédit prend les dispositions nécessaires en rapport avec le Directeur.

Ces différentes étapes de la procédure de traitement interne des dossiers de crédit sont reconstituées à travers le schéma 2.

Schéma 2 : procédure de traitement interne des dossiers au PMIA



Source : l'auteur, adapté de PMIA 1999

Ce schéma retrace, en plus du circuit de traitement interne des dossiers de projets, l'ensemble des activités menées à chaque niveau d'instruction. Son étape ultime est la réunion de qualification qui sanctionne la fin du traitement des dossiers avant financement. Un retard quelconque au niveau d'une étape donnée allonge le durée du processus présentement planifiée à quatorze (14) jours. L'expert en crédit est la ressource la plus sollicitée. Il mérite de ce fait un suivi rapproché.

III / Conclusion partielle

Le schéma de crédit du PMIA s'inspire, en grande partie, des considérations théoriques en matière de gestion des lignes de crédit. L'originalité de sa stratégie par rapport aux projets publics antérieurs, provient de la combinaison entre autres d'une politique de taux d'intérêt relativement bas, d'un plafonnement des crédits et d'une relation d'agence basée sur une très forte implication de partenaires financiers, par le truchement desquels il cherche à atteindre ses objectifs de financement des populations à la base.

L'enchaînement des opérations lors des procédures de financement des projets et de traitement interne des dossiers de crédit, traduit cette volonté d'impliquer plusieurs acteurs qui exécutent à chaque étape le travail qui les concerne.

Par ce choix, les effets pervers de situations où des lignes de crédit sont ouvertes auprès d'une seule Institution Financière (banque ou mutuelle) seront directement évités. Ces effets sont généralement constatés sur le manque de performance aussi bien dans l'utilisation du fonds, car une situation de monopole est ainsi créée, que dans l'absence de diversification des promoteurs cibles et quelque fois dans l'opacité de la gestion du fonds.

En spécifiant en outre, la tâche de chaque acteur (ressource) impliqué dans le processus d'exécution de l'opération fondamentale (financement), la stratégie du PMIA consiste non seulement à clarifier sa démarche mais aussi et surtout à assouplir les responsabilités de la cellule de gestion du projet. Cela permet d'éviter les risques attachés à une surutilisation de cette ressource (le PMIA) notamment par la concentration des pouvoirs sous sa seule direction.

Mais, une implication des différents acteurs suffit-elle pour résoudre les problèmes de pré-défaillance ?

En d'autres termes, les résultats obtenus sont-ils conformes aux attentes ?

Les objectifs opérationnels visés sont-ils atteints ?

Autant de questions auxquelles le chapitre III, consacré à l'évaluation empirique des actions et réalisations du schéma de crédit du PMIA, tentera d'apporter des réponses.

CHAPITRE III : EVALUATION EMPIRIQUE DES ACTIONS ET REALISATIONS DU PMIA

L'étude empirique est une étape phare du processus d'analyse et d'évaluation des actions et réalisations du PMIA. Elle est le lieu de comparaison entre les réalisations effectives et les résultats planifiés. Par la collecte de données quantitatives et qualitatives, elle permet l'appréciation et l'analyse des effets directs et indirects produits.

A travers ses différentes sections, ce chapitre sera successivement consacré à l'exposé des actions et réalisations effectuées avec la ligne de crédit du PMIA, à l'évaluation des résultats enregistrés au niveau des Institutions Financières et des promoteurs et à l'analyse des conséquences induites par ces résultats, au moment du remboursement des crédits accordés.

I / Situation des actions et réalisations du PMIA

Il s'agit de préparer la base de données d'abord et de présenter les réalisations sur le fonds de crédit ensuite.

A / Préparation de la base de données

Elle porte successivement sur la définition du concept de pré-défaillance et sur la délimitation de la base dans le temps principalement.

1) Définition du concept opératoire de pré-défaillance

Définissons la pré-défaillance comme une situation où l'on observe des variations négatives entre les réalisations effectives et les prévisions. En d'autres termes, une situation caractérisée par un niveau des réalisations strictement inférieur à celui des prévisions.

Cette pré-défaillance peut être définitive ou provisoire. On parlera de défaillance lorsque les variations négatives observées deviennent irréversibles. La pré-défaillance est qualifiée de provisoire ou temporaire dans tout autre cas de figure notamment, lorsque les variations négatives se limitent à un moment spécifique de la période étudiée.

Par ailleurs, la pré-défaillance est mesurée de manière différente selon que l'hypothèse évaluée porte sur les Institutions Financières ou sur les promoteurs de projets. Concernant les Institutions Financières, la pré-défaillance est mesurée à partir de la variation négative enregistrée dans l'évolution d'un indicateur d'une variable donnée et à un moment donné de la période d'évaluation.

Par contre, pour les promoteurs de projets, elle est mesurée par le nombre de réponses négatives relevées au niveau d'un indicateur d'une variable donnée.

Le délaissement de la variation positive au profit de celle négative pour définir et mesurer le niveau de pré-défaillance s'explique parce que d'une part, les deux possibilités sont des compléments à zéro et donc les deux options conduisent indifféremment aux mêmes résultats. D'autre part, parce qu'en considérant le succès comme une règle générale souhaitée par l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion du projet, on apprécie plus aisément les performances réalisées en recherchant les limites et donc l'exception.

2) Délimitation de la base de données

La banque de données couvre les quatre premières années d'exploitation du PMIA. L'évaluation porte sur les résultats des activités de crédit menées entre 1999 et 2002. Cette délimitation s'explique parce que d'une part, c'est une évaluation à mis parcours et d'autre part, la plupart des informations disponibles et accessibles au tiers, ne couvrent que cette période.

Les activités concernées sont les réalisations effectuées pour le compte des promoteurs et des Institutions Financières ainsi que les opérations de remboursement des crédits octroyés. Les deux échantillons retenus (Institutions Financières et promoteurs) touchent plusieurs localités du Sénégal et les réalisations effectuées sur le fonds de crédit sont multiples et variées.

B / Réalisations sur le fonds de crédit

Au 31 décembre 2002, mille neuf cent quatre vingt quatorze (1.994) projets ont été financés à travers les Institutions Financières de l'échantillon, pour un montant global de 4 763 863 203 francs CFA.

Les banques composent 22% de l'échantillon et elles ont pu financé 107 projets pour un montant global de 2 814 473 707 francs CFA, soit un crédit moyen par projet de 26 303 493 francs CFA. Quant aux mutuelles, elles représentent les 78% et elles ont pu financé 1 887 projets pour un coût total de 1 949 389 496 francs CFA, soit un crédit moyen par projet de 1 033 063 francs CFA.

Le tableau II présente la répartition des projets et du financement pour chaque Institution Financière.

Tableau II : répartition des projets et du financement par Institution Financière

INSTITUTIONS FINANCIERES	1999		2000		2001		2002		TOTAL	
	Nombre de projets	Montant en FCFA	Nombre de projets	Montant en FCFA	Nombre de projets	Montant en FCFA	Nombre de projets	Montant en FCFA	Nombre de projets	Montant en FCFA
MUTUELLES	110	282 226 414	542	796 730051	939	609708031	296	260725000	1 887	1949 389 496
RASEF (Dakar)	0	0	30	110060534	14	42489586	0	0	44	152550120
NAFA (Dakar)	0	0	0	0	7	26934625	0	0	7	26934625
MUFELO (Louga)	17	74898510	26	119252122	0	0	0	0	43	194150632
MBAKA-LO (Louga)	0	0	0	0	3	10341822	0	0	3	10341822
DAHRA (Louga)	0	0	13	49929637	0	0	18	24937500	31	74867137
MCECG (Kaolack)	49	21636000	220	134844125	340	137823520	0	0	609	294303645
TERANGA (Kaolack)	0	0	47	64999950	114	129399500	278	235787500	439	430186950
MEGFA (Bambey)	0	0	43	65244000	0	0	0	0	43	65244000
EGAT (Sokone)	0	0	0	0	251	66557338	0	0	251	66557338
FEPRODES (Saint Louis)	44	185691904	0	0	23	30102251	0	0	67	215794155
EGAM (Mérina-Dakhar)	0	0	27	80132693	66	55291473	0	0	93	135424166
CAPEC FAOUNE (Faoune)	0	0	32	44 592 542	65	43 726 292	0	0	97	88 318 834
MCECG Art (Ziguinchor)	0	0	21	7367064	0	0	0	0	21	7367064
CMECAT (Tambacounda)	0	0	83	120307384	56	67041624	0	0	139	187349008
BANQUES	29	875283259	57	1396417927	6	162060393	15	380712128	107	2814473707
SGBS	21	690050955	18	624734054	2	78100000	3	130750000	44	1523635009
BICIS	3	97700000	4	139927244	2	56000000	3	36238000	12	329865244
CNCAS	4	51032304	31	546520782	2	27960393	5	59330000	42	684843479
CLS	1	36500000	4	85235847	0	0	4	154394128	9	276129975
TOTAL	139	1157509673	599	2193 147 978	945	771768424	311	641437128	1 994	4763 863 203

Source : dépouillement de l'auteur

L'analyse de la répartition des projets entre les Institutions Financières, révèle que les 95% sont financés à travers les mutuelles. Cette inégale répartition s'explique par les conditions d'octroi du crédit qui sont généralement plus souples au niveau des institutions mutualistes dont la majorité des cibles dispose de moyens modestes.

Du point de vu de la répartition du volume de financement par type d'institution entre 1999 et 2002, on note également un écart de proportionnalité, bien que moins important, avec 59% pour les banques et 41% pour les mutuelles. Cela s'explique par les niveaux variables des plafonds de financement mais aussi par les refinancements successifs dont bénéficient particulièrement les banques.

Néanmoins, la répartition du financement reflète une relative équidistance des Institutions Financières agréées par rapport au crédit et devrait produire les résultats escomptés.

II / Effets du schéma de crédit sur les Institutions Financières

Le dépouillement et l'analyse des questionnaires ont servi au processus d'évaluation empirique des actions et réalisations du PMIA. En plus des données du tableau II, des questionnaires ont été élaborés en rapport avec les besoins d'informations nécessaires à l'évaluation des indicateurs retenus pour les mutuelles en particulier. Le dépouillement et l'analyse des résultats sont effectués au niveau de chaque variable retenue dans le cadre de cette étude.

A / Sur le nombre de sociétaires de la mutuelle (Var 1)

L'indicateur retenu à ce niveau est l'évolution du nombre de sociétaires. Le tableau III présente les résultats du dépouillement effectué à cet effet.

Tableau III : évolution annuelle du nombre de sociétaires de la mutuelle

MUTUELLES	1999	2000	2001	2002	TOTAL
RASEF	417	736	900	1000	1000
NAFA	173	350	795	795	795
MUFELO	503	537	540	531	531
MBAKA-LO	184	225	232	232	232
DAHRA	584	690	724	724	724
MCECG	720	1296	1595	1723	1723
TERANGA	918	1450	2451	2451	2451
MEGFA	210	319	538	538	538
EGAT	751	966	1259	1259	1259
FEPRODES	933	2312	3963	3963	3963
EGAM	636	705	746	693	693
FAOUNE	381	570	625	685	685
MCECG Art	196	284	506	683	683
CMECAT	1180	1450	2429	1554	1354
TOTAL	7 786	11 890	17 303	16 831	16 831

Source : dépouillement de l'auteur

Ainsi, entre 1999 et 2002, le nombre d'adhésion a sensiblement augmenté. Le cumul des membres de l'ensemble des mutuelles révèle que le sociétariat a connu une variation positive sur la période de 116%. Elle a néanmoins enregistré une baisse d'environ 3% entre 2001 et 2002.

Toutefois, cette augmentation cache en réalité des disparités entre les mutuelles. En effet, certaines parmi elles ont enregistré une baisse du nombre de leurs sociétaires. Cette diminution est notée en 2002 et elle porte sur 21% des Institutions Financières de base. Il s'agit des mutuelles MUFELO, EGAM et CMECAT avec des variations respectives par rapport à 2001 de -1,7%, -7,1% et -44,3%.

B / Sur l'épargne de la mutuelle (Var 2)

L'indicateur retenu pour évaluer l'hypothèse est l'évolution du niveau d'épargne. Les résultats du dépouillement sont présentés dans le tableau IV.

Tableau IV : cumul annuel du niveau d'épargne de la mutuelle

MUTUELLES	1999	2000	2001	2002	TOTAL
RASEF	2 415 663	33759 470	52 920 000	52 920 000	52 920 000
NAFA	3 371 470	43 206 676	127 671 227	127 671 227	127 671 227
MUFELO	22 172 390	24 615 315	20 130 400	17 587 406	17 587 406
MBAKA-LO	3 249 403	4 198 929	4 525 089	4 525 089	4 525 089
DAHRA	12 159 936	18 660 856	18 660 856	18 660 856	18 660 856
MCECG	38 032 500	24 986 140	26 702 405	11 604 397	11 604 397
TERANGA	71 029 454	92 190 650	105 661 349	105 661 349	105 661 349
MEGFA	1 783 110	3 112 510	4 996 090	4 002 795	4 002 795
EGAT	3 543 850	29 186 265	35 495 010	35 495 010	35 495 010
FEPRODES	23 644 712	47 315 050	74 043 272	74 043 272	74 043 272
EGAM	19 690 450	30 764 886	29 328 711	29 328 711	29 328 711
FAOUNE	4 098 798	3 234 115	3 285 899	3 118 369	3 118 369
MCECG Art	2 050 423	3 108 055	21 813 433	21 813 433	21 813 433
CMECAT	25 524 361	22 785 995	21 760 420	27 279 891	27 279 891
TOTAL	232 766 520	381 124 912	560 776 513	552 524 799	552 524 799

Source : dépouillement de l'auteur

On remarque que le volume de l'épargne a augmenté de 137% sur la période 1999 - 2002. Sa mobilisation a été facilitée par le besoin d'accéder au crédit en disposant d'une épargne nantie d'au moins 5% du montant du crédit ; ainsi que par l'amélioration du niveau des revenus chez les membres des mutuelles grâce à l'exercice ou au renforcement d'activités génératrices de revenus.

Cependant, si l'épargne globale a enregistré une variation positive entre 1999 et 2002, elle a néanmoins connu une baisse de 1.5% entre 2001 et 2002.

On remarque également que 36% des mutuelles, ont enregistré une baisse de leur niveau d'épargne entre 2001 et 2002. Il s'agit des mutuelles MUFELO, MCECG, MEGFA, EGAM et CMECAT.

C / Sur le portefeuille de crédits de la mutuelle (Var 3)

L'évolution du nombre de bénéficiaires de crédit est l'indicateur retenu pour évaluer l'hypothèse. Les résultats du dépouillement sont exposés dans le tableau V.

Tableau V : cumul annuel du nombre de bénéficiaires de crédit

MUTUELLES	1999	2000	2001	2002	TOTAL
RASEF	0	45	75	128	128
NAFA	25	91	282	282	282
MUFELO	236	496	539	539	539
MBAKA-LO	134	207	288	288	288
DAHRA	126	282	422	422	422
MCECG	179	654	1587	1688	1688
TERANGA	0	47	161	563	563
MEGFA	96	276	532	532	532
EGAT	0	121	439	439	439
FEPRODES	44	44	74	395	395
EGAM	213	488	834	969	969
FAOUNE	82	116	351	405	405
MCECG Art	0	0	30	30	30
CMECAT	121	435	1084	1733	1733
TOTAL	1 256	3 302	6 698	8 413	8 413

Source : dépouillement de l'auteur

On constate que si certaines mutuelles d'épargne et de crédit n'avaient procédé auparavant à pratiquement aucun déboursement, l'avènement du PMIA a permis dès 1999, de faire face progressivement aux besoins en crédit de leur clientèle.

Entre 1999 et 2002, le nombre de bénéficiaires de crédit a évolué de 570% et toutes les mutuelles ont noté une diversification annuelle de leur portefeuille de crédits.

D / Sur les produits financiers de la mutuelle (Var 4)

L'indicateur retenu à ce niveau est l'évolution du volume de crédit. D'après le PMIA, sur le volume global des crédits, sa part est en moyenne de 39% contre 61% réparti entre les crédits sur fonds propres et ceux alloués par d'autres lignes de financement.

Il soutient que les revenus moyens de la plupart des mutuelles ont été multipliés par deux entre 1999 et 2002. Il illustre ses propos en mentionnant, dans certains cas, la prise en charge par les mutuelles de l'augmentation du personnel technique ainsi que les dépenses liées au suivi du crédit.

Le tableau VI présente les différents résultats obtenus en dépouillant les questionnaires.

Tableau VI : évolution annuelle du volume de crédit de la mutuelle

MUTUELLES	1999	2000	2001	2002	TOTAL
RASEF	0	110 060 534	42 489 586	0	152550120
NAFA	0	0	26 934 625	0	26934625
MUFELO	74 898 510	119 252 122	0	0	194150632
MTAKA-LO	0	0	10 341 822	0	10341822
DAHRA	0	49 929 637	0	24 937 500	74867137
MCECG	21 636 000	134 844 125	137 823 520	0	294303645
TERANGA	0	64 999 950	129 399 500	235 787 500	430186950
MEGFA	0	65 244 000	0	0	65244000
EGAT	0	0	665 57 338	0	66557338
FEPRODES	185 691 904	0	30 102 251	0	215794155
EGAM	0	80 132 693	55 291 473	0	135424166
FAOUNE	0	44 592 542	43 726 292	0	88 318 834
MCECG Art	0	7 367 064	0	0	7367064
CMECAT	0	120 307 384	67 041 624	0	187349008
TOTAL	282 226 414	796 730051	609708031	260725000	1949 389 496

Source : dépouillement de l'auteur

Même si la marge obtenue en opérant sur la ligne de crédit du PMIA est de 4.5% pour les mutuelles, le cumul du volume de crédit en 2002 est en moyenne de sept fois son niveau de 1999. L'encours des prêts a favorisé l'amélioration des revenus financiers potentiels des mutuelles qui parviennent effectivement, à prendre en charge certaines dépenses liées à leurs activités.

Toutefois, 43% des mutuelles ont noté une baisse de leurs produits financiers potentiels respectivement en 2000 et 2001. Il s'agit de RASEF, DAHRA, FEPRODES, EGAM, FAOUNE et CMECAT.

E / Sur le renforcement des capacités techniques et organisationnelles (Var 5)

L'indicateur retenu pour évaluer l'hypothèse est la paralysie ou le dysfonctionnement des organes de la mutuelle.

Toutes les mutuelles ont au moins une fois bénéficié d'un renforcement des capacités techniques et organisationnelles de leur personnel dirigeant et des membres de leurs organes. Ce renforcement s'est surtout opéré durant le processus de mise en place des prêts.

En effet, du choix des promoteurs au suivi des prêts en passant par l'instruction des dossiers, les mutuelles ont été sensibilisées principalement dans les domaines de la gestion du crédit, des rôles et responsabilités des dirigeants, de la comptabilité des caisses et des garanties. Un autre élément important et qui entre dans le cadre du renforcement des capacités des mutuelles, est l'acquisition d'une expérience de plus en matière de négociation et de gestion des lignes de crédit. Certaines mutuelles ont par la suite créé des comités d'éducation, de sensibilisation et de recouvrement, pour

renforcer leurs activités de suivi des prêts. Leurs outils et documents de gestion fournissent au moins le minimum d'informations nécessaires à la conception des données statistiques.

Malheureusement, ce renforcement des capacités n'a pas été un succès général. On note un dysfonctionnement des organes des structures comme CMECAT et MUFELO soit un taux de pré-défaillance de 14%.

F/ Sur le plan de l'accélération de l'intervention de la mutuelle dans le secteur agricole (Var6)

L'indicateur utilisé pour évaluer l'hypothèse est le nombre de refinancements de la mutuelle. Les résultats du dépouillement sont présentés dans le tableau VII.

Tableau VII : évolution annuelle du nombre de projets financés par la mutuelle

MUTUELLES	1999	2000	2001	2002	TOTAL
RASEF	0	30	14	0	44
NAFA	0	0	7	0	7
MUFELO	17	26	0	0	43
MBAKA-LO	0	0	3	0	3
DAHRA	0	13	0	18	31
MCECG	49	220	340	0	609
TERANGA	0	47	114	278	439
MEGFA	0	43	0	0	43
EGAT	0	0	251	0	251
FEPRODES	44	0	23	0	67
EGAM	0	27	66	0	93
FAOUNE	0	32	65	0	97
MCECG Art	0	21	0	0	21
CMECAT	0	83	56	0	139
TOTAL	110	542	939	296	1 887

Source : dépouillement de l'auteur

On constate qu'en plus de la hausse de 1615% constatée en 2002 par rapport à 1999, sur le nombre de projets financés par l'ensemble des mutuelles, on note sur la même période un accroissement du nombre d'institutions actives dans le dispositif. En effet, de trois (3) en 1999, le nombre de mutuelles est passé à onze (11) en 2000 et à quatorze (14) en 2001 et 2002 soit un taux d'accroissement de 367% par rapport à 1999.

Toutefois, si la pré-défaillance ne peut être constatée sur le nombre de mutuelles encore moins sur celui des projets financés, celle-ci existe belle et bien en considérant l'indicateur de refinancement.

Parmi les mutuelles étudiées, 74% seulement ont été financées au moins deux fois. Les autres n'ont été financées qu'une seule fois depuis l'avènement du PMIA en 1999, soit une pré-défaillance de 36%.

G/ Sur l'accès de la femme aux services financiers de la mutuelle (Var 7)

Le pourcentage des femmes au sein des organisations mutualistes est l'indicateur retenu pour évaluer l'hypothèse. Le tableau VIII présente leur représentativité au niveau de chaque mutuelle.

Tableau VIII : représentativité annuelle des femmes au sein de la mutuelle

MUTUELLES	1999	2000	2001	2002	TOTAL
RASEF	96.5%	90.5%	89.7%	88.8%	92 %
NAFA	50.4%	56.3%	50.1%	50.1%	52 %
MUFELO	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100%
MBAKA-LO	48.9%	46.5%	44.4%	43.3%	46 %
DAHRA	51.9%	50.3%	50.1%	50.1%	51 %
MCECG	8.1%	14.9%	42.5%	41.0%	27 %
TERANGA	60.6%	55.5%	54.9%	54.7%	56 %
MEGFA	84.5%	84.5%	92.7%	73.3%	84 %
EGAT	93.7%	76.5%	60.7%	54.8%	72 %
FEPRODES	100.0%	100.0%	98.3%	98.3%	99 %
EGAM	36.9%	37.6%	34.7%	35.5%	36 %
FAOUNE	31.8%	48.6%	48.6%	44.3%	43%
MCECG Art	19.1%	19.0%	19.1%	7.1%	16 %
CMECAT	65.4%	53.2%	52.7%	51.6%	56 %
TOTAL	61 %	60 %	60 %	56 %	59 %

Source : dépouillement de l'auteur

On remarque que les femmes constituent en moyenne 59% des membres sociétaires des mutuelles. Cela est dû au fait qu'elles s'adonnent, en plus de leurs traditionnelles activités de commerce, à l'embouche, à la transformation de produits agricoles et à l'intensification culturelle entraînant ainsi l'augmentation du niveau de crédit moyen par femme.

Par ailleurs, les femmes sociétaires représentent en moyenne 52% des débiteurs des mutuelles et plus de 60% des groupements membres sont également féminins.

Il faut néanmoins remarquer, que le pourcentage des femmes est inférieur à 50% entre 1999 et 2002 au niveau de certaines mutuelles. Il s'agit des Institutions Financières MBAKA-LO, MCECG, EGAM, MCECG Art et FAOUNE, soit une pré-défaillance de 36%.

H/ Par rapport à la frilosité de la banque dans le financement du secteur agricole (Var 8)

L'indicateur de référence retenu pour évaluer l'hypothèse est le cumul des projets financés par la CNCAS. Cet indicateur permet de faire le point sur quatre années d'exécution des activités de la banque à travers la ligne de crédit du PMIA. Le tableau IX présente l'évolution du nombre de projets financés par chaque banque.

Tableau IX : cumul annuel du nombre de projets financés par la banque

BANQUES	1999	2000	2001	2002	TOTAL
SGBS	21	39	41	44	44
CNCAS	4	35	37	42	42
BICIS	3	7	9	12	12
CLS	1	5	5	9	9
TOTAL	29	86	92	107	107

Source : dépouillement de l'auteur

Bien qu'étant à vocation commerciale, la SGBS participe pour 54.1% du montant du financement de la ligne de crédit PMIA et pour 41% du nombre de projets financés à travers les banques. Elle devance ainsi la CNCAS qui du reste est la seule banque spécialisée dans le domaine du crédit agricole. Avec un taux d'utilisation du financement de 24.5% et 39% des projets financés par les banques, les résultats de la CNCAS sont faibles comparés à ceux de la SGBS. La BICIS et le CLS ont été financés sur la ligne de crédit du PMIA à hauteur de respectivement 12% pour 12 projets et 10% pour 9 projets. Ces banques à vocation commerciale sont demeurées timides dans leur participation au financement du secteur agricole.

En outre, il faut noter que les crédits injectés par le PMIA à travers les banques ont servi à financer essentiellement les projets d'intégration, d'élevage et d'horticulture.

Ainsi, en prenant comme référence les résultats de la CNCAS, on peut retenir qu'avec la mise en place du fonds de garantie, la SGBS est la seule banque en dehors de la CNCAS qui soit réellement moins frileuse. Néanmoins, les deux autres banques commerciales du dispositif bénéficient d'une expérience de plus en matière de crédit agricole.

En conclusion, les Institutions Financières ont globalement réagi de manière positive face à l'invite et à la sensibilisation du PMIA. Elles ont entre autres augmenté et diversifié leurs portefeuilles de crédits au grand bénéfice des nombreux promoteurs qui ne demandent que le financement de leurs projets.

III / Effets du schéma de crédit sur les promoteurs financés

Le processus d'évaluation empirique des actions et réalisations du PMIA, porte sur le dépouillement et l'analyse des questionnaires élaborés en fonction des secteurs d'activités. Leur répartition par secteur et par type d'organisation est présentée dans le tableau X.

Tableau X : répartition des questionnaires par secteur et par organisation

Secteurs d'activité	Promoteurs Individuels	GPF	GIE	Pourcentage de Questionnaires par secteur
Intensification des cultures et Horticulture	28%	13%	7%	48%
Production Animale	13%	4%	7%	24%
Transformation et Commercialisation	9%	11%	1%	21%
Projets Intégrés : Agriculture / Elevage	7%	0%	0%	7%
TOTAL	57%	28	15	100%

Source : dépouillement de l'auteur

D'une façon générale, les questionnaires dépouillés nous reviennent de l'ensemble des secteurs d'activités ciblés par le PMIA à l'exception des activités de "Renouvellement et Modernisation de l'Équipement". Le secteur dominant est celui de l'Intensification des cultures et de l'Horticulture avec 48 % des questionnaires.

En outre, le dépouillement fait apparaître une forte présence des femmes au sein des organisations financées par le PMIA. Le tableau XI donne leur taux de représentativité ainsi que le lieu de localisation de leur entreprise de tutelle.

Tableau XI : pourcentage des femmes au niveau de chaque secteur d'activité

Secteurs d'activité	Questionnaires Bien remplis	Femme	Homme	Localisation des Organisations
Intensification des cultures et Horticulture	41%	37%	21%	Thiès, Saint Louis, Kaolack, Tambacounda
Production Animale	24%	7%	1%	Dakar, Thiès, Kaolack, Louga
Transformation et Commercialisation	11%	31%	2%	Dakar, Thiès, Fatick, Saint Louis
Projets Intégrés : Agriculture / Elevage	7%	0%	1%	Mérina-Dakhar à Thiès
TOTAL	83%	75%	25%	

Source : dépouillement de l'auteur

Seules 83% des organisations étudiées ont eu à répondre correctement à la question genre. Le dépouillement révèle qu'au sein de ces organisations, l'effectif des femmes s'élève à 492 contre 161 pour les hommes, soit une représentativité de respectivement 75 % et 25 %.

A l'exception des projets intégrés, cette représentativité des femmes est significative au niveau de l'ensemble des secteurs concernés par l'enquête. Elle est combinée avec le suivi technique effectué par le dispositif PMIA (SOP, structures techniques, experts, etc.), pour inciter les organisations à un plus grand respect des normes de production, condition nécessaire à l'obtention de meilleurs résultats. Le produit de cette combinaison est analysé au niveau de chaque variable évaluée.

A / Sur l'intensification des cultures sous pluie (Var 9)

L'indicateur de référence retenu est le rendement moyen national. L'exemple des quatre (4) principales cultures en milieu rural révèle que dans l'ensemble, les normes d'utilisation des intrants sont respectées comme on peut le voir au niveau du tableau XII.

Tableau XII : quantités d'intrants utilisés

Intrants Spéculations	Semences (kg/ha)		Engrais NPK (kg/ha)		Urée (kg/ha)	
	Quantités utilisées	Normes	Quantités utilisées	Normes	Quantités utilisées	Normes
Arachide	67	60 à 80	152	150	indisponible	indisponible
Mil	4	3 à 5	120	150	41	150
Riz	113	120	162	150	253	250
Maïs	16.5	16 à 20	167	200 à 300	125	150 à 250

Source : dépouillement de l'auteur

On remarque en effet, que les promoteurs s'efforcent de développer et de rentabiliser, en amont, leurs activités. Les statistiques du tableau reflètent l'effort de normalisation consenti à cet effet.

Toutefois, le niveau d'utilisation des intrants ne suffit pas pour conclure à une intensification effective, même s'il en est une condition sine qua none. IL est donc intéressant d'analyser, en aval, les rendements obtenus par les promoteurs rencontrés pour avoir une meilleure idée de l'effet du dispositif sur l'objectif d'intensification. Les résultats du dépouillement effectué à cette occasion sont présentés dans le tableau XIII.

Tableau XIII : rendements du PMIA et résultats nationaux

Spéculations sous pluie	Rendement moyen PMIA (1999-2002)	Résultat moyen national (1999-2002)	Rendement PMIA 2002	Résultat national campagne 2002
Riz	3 t / ha	2.6 t / ha	Indisponible	2.3 t / ha
Mil	609 kg / ha	590 kg / ha	500 kg / ha	506 kg / ha
Maïs	325 kg / ha	1100 kg / ha	300 kg / ha	728 kg / ha
Arachide	1050 kg / ha	933 kg / ha	300 kg / ha	320 kg / ha

Source : dépouillement de l'auteur

Sauf pour la campagne de 2002, caractérisée par une baisse générale des rendements pour toutes les spéculations sous pluie, les résultats montrent qu'en moyenne, les rendements obtenus sont, en général, supérieurs aux résultats moyens nationaux pour le riz, l'arachide et le mil.

La pré-défaillance enregistrée porte donc sur la culture de maïs uniquement, soit 25%.

B / Sur le déroulement annuel des activités menées dans le cadre du financement (Var 10)

L'indicateur retenu pour évaluer l'hypothèse est le nombre de réponses négatives obtenues au niveau de la question concernant la durée de l'activité. Le dépouillement effectué à cet effet est présenté dans le tableau XIV.

Tableau XIV : résultats du dépouillement sur le déroulement annuel des activités menées

Questions \ Activités	Intensification des cultures		Production animale		Transformation et Commercialisation		Projets intégrés	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Aviez-vous déjà bénéficié de crédit avant le financement du PMIA ?	20%	28%	13%	11%	8%	13%	7%	0%
Quelle était votre activité principale au moment de bénéficier du Financement du PMIA ?	48%	0%	20%	4%	17%	4%	7%	0%
L'activité financée vous occupe-t-elle toute l'année ?	48%	0%	24%	0%	21%	0%	7%	0%

Source: dépouillement de l'auteur

Le dépouillement montre que sur l'ensemble des organisations de promoteurs de projets, les 52% n'ont jamais bénéficié de crédit avant le financement du PMIA. Néanmoins, les 92% ont déclaré avoir déposé un projet directement lié à leur activité principale au moment de bénéficier du financement et que celui-ci s'étale sur toute l'année. Les 8% structures restantes intervenaient dans la Teinture, le Maraîchage et le Commerce, la Culture ou la Consultance Economique. On peut ainsi constater qu'aucune pré-défaillance n'est enregistrée au niveau du déroulement annuel des activités menées dans le cadre du financement du PMIA.

C / Sur l'évolution du mode de production avec l'octroi du crédit (Var 11)

Le nombre de réponses négatives obtenues au niveau de la question concernant le mode de production est l'indicateur retenu pour évaluer l'hypothèse. Les résultats du dépouillement effectué à cet effet sont présentés dans le tableau XV.

Tableau XV : résultats du dépouillement sur le mode production

Questions \ Activités	Intensification des cultures		Production animale		Transformation et Commercialisation		Projets intégrés	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Y a-t-il eu une évolution de votre mode de production avec l'octroi du crédit ?	30%	18%	20%	4%	17%	4%	7%	0
Quelle est la fréquence de vos revenus ?								
• Journalière	22%	0%	2%	0%	2%	0%	7%	0%
• Entre 1 semaine et 1mois	11%	0%	22%	0%	19%	0%	0%	0%
• Entre 1 et 3 mois	15%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

Source: dépouillement de l'auteur

Parmi les projets étudiés, 74% ont noté une évolution de leur mode de production avec l'octroi du crédit. La pré-défaillance enregistrée est donc de l'ordre de 26%.

Cette évolution du mode de production est due entre autres à un niveau de capital plus consistant mais aussi à cause de la hausse des prix de vente de certains produits.

En revanche, seules 33% des organisations enregistrent des entrées journalières de revenus, 52% ont une fréquence des revenus comprise entre une semaine et un mois et 15% entre 1 et 3 mois.

D / Sur le délai de financement des projets (Var 12)

Le nombre de réponses négatives obtenues au niveau de la question sur la période de financement du projet est l'indicateur retenu pour évaluer l'hypothèse. Le tableau XVI présente le dépouillement effectué à cette occasion.

Tableau XVI : résultats du dépouillement sur le délai de financement

Questions	Activités		Intensification des cultures		Production animale		Transformation et Commercialisation		Projets intégrés	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Pour quelle(s) activité(s) avez-vous bénéficié du crédit initialement ?	48%	0%	24%	0%	21%	0%	7%	0%		
Avez-vous reçu le financement dans les délais souhaités ?	26%	22%	20%	4%	15%	6%	4%	3%		
Avez-vous effectivement mené cette (ces) activité(s) ?	46%	2%	24%	0%	21%	0%	7%	0%		
Jusqu'à quel niveau avez-vous utilisé le financement pour mener l'activité concernée ?										
• A 100 %	46%	0%	24%	0%	21%	0%	4%	0%		
• Entre 75 et 100 %	2%	0%	0%	0%	0%	0%	3%	0%		
Vos réalisations sont-elles conformes aux prévisions ?	28%	20%	17%	7%	15%	6%	5%	2%		

Source: dépouillement de l'auteur

Toutes les organisations ont reconnu avoir reçu le financement pour le projet qu'elles ont proposé. Toutefois, 65% d'entre elles ont déclaré avoir reçu leur financement dans les délais et le reste avec un certain retard, soit une pré-défaillance de 35%.

Néanmoins, les 95% ont effectivement mené l'activité pour laquelle elles ont été financées en utilisant le crédit dans son intégralité (100%). Les 5% autres organisations ont déclaré n'avoir utilisé que 75% du crédit et qu'elles l'ont investi dans des activités annuelles connexes.

Par conséquent, 65% ont eu des réalisations conformes à leurs prévisions contrairement aux 35% qui ont enregistré au moins un écart plus ou moins important. Les activités d'intensification des cultures et d'horticulture ont enregistré plus d'écarts que les autres.

E / Sur l'obtention de surplus net par l'activité financée (Var 13)

L'indicateur retenu pour évaluer l'hypothèse est le nombre de réponses négatives obtenues au niveau de la question concernant l'affectation du revenu généré par l'activité menée. Le dépouillement effectué à cet effet est présenté dans le tableau XVII.

Tableau XVII : résultats du dépouillement sur les revenus générés

Questions	Intensification des cultures		Production animale		Transformation et Commercialisation		Projets intégrés	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Les revenus tirés des activités vous permettent-ils de rembourser et de dégager un surplus ?	41%	7%	17%	7%	15%	6%	4%	3%

Source: dépouillement de l'auteur

Sur l'ensemble des structures d'exploitations, 23% n'ont pas pu dégager un surplus. 10% parmi celles-ci n'ont remboursé que le montant de l'échéance en utilisant au besoin leurs fonds propres. Les 13% restantes n'ont même pas pu rembourser la totalité des montants échus.

Les 77% ont quant à elles déclaré avoir totalement remboursé et dégager un surplus qu'elles ont consacré à des activités d'élargissement ou de réinvestissement dans l'intensification des cultures, la production animale, le commerce et la transformation ou pour satisfaire les besoins des membres de leur famille.

Nonobstant le fait que la majorité des promoteurs financés, a remboursé et dégagé un surplus réinvesti dans l'activité initiale et / ou utilisé pour la satisfaction d'autres besoins, les difficultés rencontrées par la minorité révèlent l'existence de crédits en souffrance. Cette situation conduit probablement certaines Institutions Financières à différer leurs échéances vis-à-vis du PMIA malgré la pression de l'autorité étatique.

F / Sur le remboursement des crédits (Var 14)

L'analyse est effectuée sur la base des relevés du compte remboursement de la BCEAO au 31 décembre 2002 et de la synthèse des tableaux de remboursement fournis par les Institutions Financières, sous réserve de la validation de ces documents au cours d'un Audit.

Les prévisions de remboursement correspondant aux échéances échues au 31 /12/ 02 sont estimées à 3 026 740 569 F CFA.

Les remboursements effectivement reçus à la même date sont détaillés de la manière suivante dans les extraits des comptes de la BCEAO :

Solde compte de remboursement au 31 /12/ 02	= 2 413 013 744 F CFA
Réintégration virement au compte de fonds de garantie	= 10 261 880 F CFA
Total remboursement au 31 / 12 / 02	= 2 423 275 624 FCFA

Le taux indicatif de remboursement est de 80%. Il est donc inférieur au taux de 100% prévu. La pré-défaillance correspondante est alors de 20%.

IV / Conclusion partielle

L'implication des différents acteurs à tous les niveaux du dispositif PMIA, a contribué dans une large mesure à minimiser le déficit entre les prévisions et les réalisations. En effet, même si les résultats des actions menées dans le cadre du schéma de crédit ne sont pas partout conformes aux attentes, les objectifs opérationnels visés sont pour la plupart atteints.

Les Institutions Financières ont su, dans leur majorité, mettre à profit les opportunités offertes par la ligne de crédit du PMIA. Les banques ont été financées annuellement même si la moitié est demeurée timide dans son intervention au niveau du secteur agricole. Les mutuelles ont particulièrement augmenté et diversifié leurs portefeuilles de crédits en finançant 1901 projets soit un taux de 95%. Elles ont également enregistré une nette augmentation de leur niveau d'épargne entre autres.

Au niveau des promoteurs, le dépouillement et l'analyse des données révèlent que la majorité a réalisé des résultats satisfaisants en menant entre autres, leurs activités sur toute l'année et en constatant une amélioration de leur mode de production, malgré le retard enregistrement dans l'acquisition du financement par certains. Leurs activités diversifiées et intégrées ont une pré-défaillance faible. Elles génèrent des revenus satisfaisants et réguliers tout en favorisant une meilleure sécurisation des crédits contractés.

Comment expliquer les différents résultats enregistrés ?

Quelles implications peuvent découler de la pré-défaillance notée çà et là ?

Quels enseignements faut-il en tirer ?

Le chapitre IV consacré à l'interprétation et à la discussion des résultats de l'évaluation empirique tentera d'apporter des réponses à ces importantes questions.

CHAPITRE IV: INTERPRETATION ET DISCUSSION DES RESULTATS DE L'EVALUATION EMPIRIQUE

L'interprétation et la discussion contribuent à l'approfondissement de l'analyse effectuée au niveau de l'évaluation empirique. Elles permettent de mieux comprendre les principaux facteurs de la pré-défaillance enregistrée, nonobstant les résultats positifs globalement enregistrés par le dispositif du PMIA.

Les deux sections de ce chapitre seront de ce fait, respectivement consacrées à l'interprétation des résultats obtenus et à leur discussion.

I / Interprétation des résultats

Il s'agit de procéder à l'explication des résultats enregistrés. Elle concerne essentiellement les facteurs de non pré-défaillance d'une part, et de pré-défaillance d'autre part.

A / Facteurs de non pré-défaillance

Il s'agit de donner les principales raisons qui ont conduit à l'obtention des résultats positifs enregistrés par la stratégie de financement du PMIA.

Il y'en a principalement deux, en dehors des atouts propres à chaque organisation : le principe de l'agrément des Institutions Financières avant tout financement à travers la ligne de crédit et la prise en compte particulièrement remarquée de la question genre.

1) Principe de l'agrément des Institutions Financières

L'étude technique des Institutions Financières est le premier instrument utilisé par le PMIA contre l'aléa moral et la sélection adverse.

En effet, en exigeant que les banques et les mutuelles satisfassent aux normes de gestion prudentielle en vigueur, avec l'accord de la BCEAO ou de la cellule AT / CPEC avant tout accord d'agrément de sa part, le PMIA a atténué considérablement les vellétés d'entrave à la réalisation de ses objectifs planifiés.

Le respect des principaux ratios exigés par l'étude technique a été un atout de taille, surtout lorsqu'il s'est agi de se rassurer sur les conditions de viabilité de l'initiative enclenchée.

Il s'y ajoute que le truchement de la pression de l'autorité étatique est très dissuasif de toute mauvaise intention.

2) Prise en compte de la question genre

Les résultats positifs enregistrés sont aussi l'émanation d'un choix féministe du PMIA, puisque les femmes ont en moyenne plus de crédit que les hommes. Ce choix peut s'expliquer à deux niveaux.

D'abord, au regard du recouvrement, où la pratique de nombre d'Institutions Financières consiste à privilégier les femmes par rapport aux hommes. En effet, un auteur comme Rahman (1999) considère que ceux-ci sont plus hardis, plus effrontés, plus éhontés et sont moins craintifs que les femmes pour les problèmes de défaillance.

Ensuite, au regard du développement, qui consiste à voir dans le crédit à la femme un puissant facteur de développement et d'épanouissement de la famille.

En combinant ces deux considérations, la femme devient incontournable dans la stratégie de viabilité des activités de crédit du PMIA. Elle est au centre de la stratégie de réalisation des objectifs planifiés, aussi bien d'intensification des cultures que de modernisation du secteur agricole dans son ensemble.

A côté de ces deux principaux déterminants, coexistent plusieurs autres qui permettent d'expliquer les écarts négatifs enregistrés.

B / Facteurs de pré-défaillance

Il s'agit, pour chaque hypothèse évaluée, d'expliquer la pré-défaillance enregistrée sur ses variables explicatives. Cette explication s'appuie systématiquement sur les résultats obtenus et présentés dans le tableau synoptique ci-dessous.

Elle s'appuie également sur les observations complémentaires obtenues des différentes missions d'enquête ainsi que des échanges avec certaines personnes ressources du secteur agricole sénégalais.

Tableau XVIII : synthèse des principaux résultats obtenus

Hypothèses recherchées	Variables évaluées	Taux de pré-défaillance
H 1 : Le financement du PMIA a un impact positif sur les Institutions Financières	Var 1 – le nombre de sociétaires de la mutuelle augmente graduellement ;	21 %
	Var 2 – le niveau d'épargne de la mutuelle augmente progressivement ;	36 %
	Var 3 – la mutuelle accroît et diversifie annuellement son portefeuille de crédits ;	0.0 %
	Var 4 – la mutuelle améliore successivement ses produits financiers ;	43 %
	Var 5 – le renforcement des capacités techniques et organisationnelles est bénéfique pour la mutuelle ;	14 %
	Var 6 – l'intervention de la mutuelle dans le secteur agricole s'accélère ;	36 %
	Var 7 – l'accès de la femme aux services financiers de la mutuelle est favorisé ;	36 %
	Var 8 – la banque est moins frileuse dans le financement du secteur agricole ;	50 %
H 2 : Le financement du PMIA a un impact positif sur les promoteurs de projets	Var 9 – le PMIA contribue à l'intensification des cultures sous pluie ;	25 %
	Var 10 – le PMIA encourage un déroulement sur toute l'année des activités du promoteur ;	0 %
	Var 11 – le mode de production du promoteur évolue malgré le plafond de financement du PMIA ;	26 %
	Var 12 – le PMIA respecte le délai de financement contenu dans le dossier du promoteur ;	35 %
	Var 13 – l'activité menée par le promoteur dégage un surplus net ;	23 %
	Var 14 – le PMIA réalise un taux de remboursement des crédits de 100%.	20 %

Source : dépouillement de l'auteur

1) Pré-défaillance sur le nombre de sociétaires (Var 1)

Certaines mutuelles n'ont pas enregistré une augmentation graduelle du nombre de leurs sociétaires avec l'avènement de la ligne de crédit du PMIA.

La pré-défaillance notée au niveau de cette hypothèse est estimée à 21 %. Elle est exclusivement enregistrée en 2002 et elle s'explique essentiellement par la démission de certains membres de la mutuelle.

Cette démission se justifie entre autres par le manque de confiance aux dirigeants pour cause de mauvaise gestion mais également par l'impossibilité d'avoir un second financement.

Hormis ces deux justificatifs, la baisse du nombre de sociétaires des mutuelles s'explique aussi par la démission de certains à cause de la paralysie des organes de fonctionnement de l'institution.

2) Pré-défaillance sur l'épargne (Var 2)

Le taux de pré-défaillance de 36 % enregistré au niveau des prévisions faites sur l'évolution de l'épargne de la mutuelle, s'explique principalement par le ralentissement des activités chez certains membres et la démission d'autres sociétaires.

Ce ralentissement s'explique par le retard apporté dans le renouvellement de certains prêts, parce que la mutuelle s'est heurtée à la décision du PMIA de ne pas la financer une seconde fois. D'après le PMIA ce refus s'explique par le fait que tous les promoteurs financés n'ont pas encore fini de rembourser les crédits échus.

La pré-défaillance s'explique également par le non-renouvellement des prêts déjà remboursés. Dans ce cas, c'est la mutuelle qui choisit volontairement de ne pas demander un refinancement à travers la ligne de crédit du PMIA. Les raisons avancées sont généralement que certains remboursements se sont faits à la solde de l'institution mutualiste et non des promoteurs. En d'autres termes l'institution utilise ses propres fonds pour honorer en partie les engagements échus et se retourne par la suite vers les promoteurs de projets pour se faire rembourser.

3) Pré-défaillance sur le portefeuille de crédits (Var 3)

Traditionnellement, les crédits octroyés par certaines mutuelles étaient pour la plupart destinés au petit commerce. La ligne de crédit du PMIA a permis la réorientation du crédit vers le secteur agricole dans un contexte caractérisé par des aléas climatiques non maîtrisables et une expérience très peu encourageante en matière de crédit agricole.

Elle a permis de financer les activités culturelles, l'embouche, la commercialisation ou la transformation des produits agricoles.

Toutes les mutuelles étudiées ont, de ce fait eu à diversifier leur portefeuille de crédits. L'absence de pré-défaillance se justifie principalement par la souplesse relative de certains critères d'éligibilité des promoteurs de projets.

En effet, le taux d'intérêt sur les crédits accordés aux promoteurs des projets est relativement compétitif comparé à celui du marché.

Ils peuvent en outre bénéficier d'un crédit à court, moyen ou long terme ainsi que du différé de paiement sur les premières échéances de remboursement entre autres.

4) Pré-défaillance sur les produits financiers (Var 4)

Le taux de pré-défaillance enregistré est de 43 %. Cette baisse des produits financiers au niveau de certaines mutuelles s'explique fondamentalement par le faible niveau du volume des crédits octroyés malgré, l'augmentation du nombre de projets financés.

En effet, si ces Institutions Financières de base ont pu dégager une marge substantielle avec le premier financement qu'elles ont obtenu, le montant global sollicité et obtenu au niveau de la seconde tranche de financement est nettement inférieur à celui du premier crédit.

C'est donc l'écart constaté entre les montants de crédits octroyés qui explique la baisse des produits financiers au niveau des différentes institutions mutualistes concernées.

Cette prudence dans la progression des différentes tranches de financement s'explique par un souci d'adaptation du portefeuille de la clientèle aux moyens et capacités de suivi contrôle dont disposent les services assignés de l'institution.

En effet, la plupart des mutuelles concernées par la pré-défaillance sont des créations récentes. Elles n'ont pas une très longue expérience en matière de financement à grande échelle. Elles ne disposent pas non plus de suffisamment de moyens qui leur permettent de courir de grands risques, même si par ailleurs, leurs membres sont généralement leurs principaux débiteurs.

5) Pré-défaillance sur le renforcement des capacités techniques et organisationnelles (Var 5)

Il y a 14 % de pré-défaillance au niveau du renforcement des capacités techniques et organisationnelles du personnel des mutuelles financées. La paralysie constatée au niveau des

organes de ces mutuelles provient principalement d'un manque de confiance en l'équipe dirigeante.

En effet, au niveau de ces Institutions Financières, les dirigeants sont les principaux débiteurs et ils honorent rarement leurs engagements à l'échéance convenue.

De ce fait, leurs comportements et statut douteux apparaissent aux yeux des autres membres de l'institution comme une imprudence. Ils pensent que ces dirigeants ne seront plus incités à exiger des autres bénéficiaires du crédit, le remboursement intégral des prêts consentis dans les délais prévus.

Ils associent dans le même sillage, les comités de gestion et de crédit notamment, en les accusant d'intelligence avec le personnel dirigeant. Cette situation entraîne un dysfonctionnement des principaux organes provoquant la démission de certains membres qui cherchent à mieux sécuriser leur épargne.

6) Pré-défaillance sur l'accélération de l'intervention de la mutuelle (Var 6)

Les résultats du schéma de crédit du PMIA concernant l'accélération de l'intervention de la mutuelle dans le secteur agricole révèlent une pré-défaillance de 36 % selon le critère de refinancement. Cette pré-défaillance s'explique essentiellement par trois raisons :

- d'abord, certaines mutuelles agréées au dispositif n'ont pas continué à respecter les normes prudentielles de gestion requises afin de bénéficier d'une nouvelle tranche de financement ;
- ensuite, les difficultés liées à la commercialisation des produits de la campagne hivernale 2001 ont provoqué des retards de remboursement qui n'ont pas permis à certaines mutuelles de renouveler leur crédit pour la campagne de 2002 ;
- enfin, le profil de l'hivernage 2002, avec son retard au démarrage et ses longues pauses pluviométriques, ont poussé certains promoteurs et certaines mutuelles à plus de prudence.

Outre ces trois raisons, le refinancement explique l'évolution moins que proportionnelle du nombre de mutuelles par rapport au celui des projets entre 1999 et 2002.

Cette remarque est intéressante dans la mesure où, le refinancement, même s'il augmente le nombre de projets financés, rétréci le champ d'intervention du PMIA en cachant la réduction éventuelle du nombre de mutuelles financées.

C'est le cas en 2002 où le nombre de projets financés en moyenne par la mutuelle est presque le triple de celui de l'année 2000. Pourtant seules deux mutuelles ont été financées en 2002 contre onze en 2000.

7) Pré-défaillance sur l'accès de la femme aux services financiers de la mutuelle (Var 7)

La pré-défaillance de 36 % enregistrée sur l'accès de la femme aux services financiers de la mutuelle s'explique essentiellement par le financement de certaines organisations mixtes à côté des groupements homogènes et activités individuelles.

8) Pré-défaillance sur la frilosité de la banque (Var 8)

Sur les quatre banques agréées, la moitié a eu un comportement frileux dans le financement du secteur agricole.

Cette timidité malgré l'existence d'un fonds de garantie qui les couvre à hauteur de 75% sur les impayés dûment constatés, s'explique en plus de leurs traditionnelles craintes des aléas climatiques par deux facteurs essentiels.

D'une part, la marge de 4.0% que les banques gagnent en opérant sur la ligne de crédit du PMIA n'est pas très motivante.

D'autre part, l'utilisation du fonds de garantie n'est plus automatique depuis ces dernières années.

Il faut ajouter à ces deux facteurs, certains imprévus liés notamment à l'intervention de l'Etat dans le secteur pour annuler les crédits accordés aux producteurs par exemple.

9) Pré-défaillance sur l'intensification des cultures sous pluie (Var 9)

Parmi les quatre principales cultures sous pluie, seul le maïs n'a pas eu des rendements supérieurs à la moyenne nationale.

Cette pré-défaillance de 25% peut être corrélée principalement au non respect des normes d'utilisation des intrants. En effet, à l'exception des semences, les quantités d'engrais et d'urée utilisées par les producteurs dans la culture du maïs ne sont pas conformes aux normes.

Ce non respect des normes recommandées, s'explique généralement par un arbitrage auquel les promoteurs se livrent, en tenant compte de leurs propres appréciations des conditions climatiques et du rendement de leur terre.

Ainsi, à tort ou à raison les producteurs préfèrent réserver une partie de l'argent consacrée à l'achat d'intrants à d'autres activités.

Néanmoins, on peut noter quelques situations où les ruptures de stocks et les retards de livraisons expliquent la pré-défaillance enregistrée au niveau des intrants.

10) Pré-défaillance sur le déroulement annuel des activités menées (Var 10)

Aucune pré-défaillance n'est enregistrée au niveau de la durée des activités menées par les promoteurs financés à travers le dispositif PMIA.

Cela s'explique par le fait que certains promoteurs, à défaut d'un détournement complet d'objectif diversifient et échelonnent leurs activités dans le temps de telle sorte qu'ils parviennent toujours à trouver une occupation durant toute l'année.

Il y a également le fait que le dispositif PMIA veille à l'utilisation des crédits accordés conformément aux prévisions d'exécution de certains projets.

11) Pré-défaillance sur l'évolution du mode de production (Var 11)

Parmi les promoteurs financés, 26 % n'ont pas noté une amélioration de leur mode de production malgré la disponibilité des crédits du PMIA.

Cette pré-défaillance s'explique par le plafond de financement qui ne permet pas de combiner le renouvellement des équipements et l'achat des intrants nécessaires à l'accroissement de la productivité.

En de rares occasions, le retard accusé dans la réception du financement ou son utilisation dans des proportions moindres que celles prévues explique la pré-défaillance.

De plus, il arrive que les promoteurs financés diffèrent de quelques mois leur calendrier d'exploitation ou limitent leurs productions à cause du niveau élevé des coûts de stockage et de la baisse des prix de vente provoquée par la concurrence des produits importés.

12) Pré-défaillance sur le délai de financement des projets (Var 12)

Pour près de 35 % des projets, le schéma de crédit du PMIA ne respecte pas les délais de financement contenus dans les dossiers des promoteurs.

Cela s'explique principalement par des lenteurs dans l'instruction des dossiers à cause d'un besoin d'informations complémentaires.

En effet, il arrive que l'instruction d'un dossier prenne plus de temps que prévu à cause des corrections multiples au niveau du PMIA mais aussi pour des raisons de procédure au sein même de l'Institution Financière.

C'est notamment le cas pour les banques où les dossiers sont étudiés et transmis individuellement au PMIA et par ordre d'arrivée.

Par ailleurs, la qualité des dossiers retarde également leur financement. Au niveau des mutuelles par exemple, la forte tendance à la standardisation des dossiers fait que la mauvaise qualité d'un projet prolonge le délai d'instruction des autres dossiers.

Il s'y ajoute que les garanties exigées ne sont pas généralement proposées par les promoteurs qui disposent de moyens modestes.

13) Pré-défaillance sur le surplus net (Var 13)

La pré-défaillance attachée à la capacité des activités financées d'obtenir des marges qui permettent aux promoteurs de rembourser et de dégager un surplus net est de 23 %.

Les promoteurs rencontrés dans les activités de production animale soutiennent que les résultats auraient été meilleurs n'eut été l'existence de contraintes situées à deux niveaux.

D'une part, le coût de l'alimentation surtout pour l'aviculture, est exorbitant. Il représente en moyenne plus de 70% des charges d'exploitation.

D'autre part, le problème d'écoulement des produits se pose avec acuité du fait de la concurrence dans le secteur avicole avec notamment, l'importation massive de poulets entraînant la baisse des prix de vente mais aussi et surtout d'un manque d'organisation et de gestion du commerce de bétail.

Quant aux promoteurs rencontrés dans les projets intégrés, ils soutiennent que le niveau de marge obtenu est le résultat des baisses de rendements suite à la succession de mauvaises campagnes agricoles et aux difficultés d'écoulement des produits d'embouche, particulièrement dans la zone d'implantation des projets concernés : Mérina-Dakhar à Thiès.

Par ailleurs, certaines activités sont très sensibles aux retards apportés dans leur financement à tel point que leur niveau de rentabilité est affecté surtout dans les premières périodes d'exploitation.

14) Pré-défaillance sur le remboursement des crédits (Var 14)

Par rapport aux prévisions de remboursement de 100%, le taux réalisé de 80% révèle une pré-défaillance de 20%.

D'après le PMIA, celle-ci est néanmoins provisoire et des questions de procédures sont évoquées pour l'expliquer en partie. Elle est due au fait que certains remboursements effectués par les banques et les mutuelles en fin décembre 2002 ne peuvent être positionnés dans le compte du PMIA à la BCEAO qu'après le 31 /12/ 02.

Ce qui est juste. Toutefois, ces lenteurs ne sont pas uniquement d'ordre administratif. En effet, de l'avis de certaines personnes ressources rencontrées, elles sont aussi provoquées par des difficultés pour les Institutions Financières à honorer leurs engagements justement parce que les promoteurs financés n'ont pas remboursé à l'échéance convenue. Cette seconde raison est d'autant plus plausible que l'évaluation empirique l'a fait ressortir par ailleurs.

Somme toute, la pré-défaillance enregistrée lors de l'évaluation empirique, s'explique en gros par le faible niveau de rentabilité de certaines activités à cause surtout de la sensibilité de ces projets à tout retard apporté dans leur financement.

Il y a également les difficultés liées à l'écoulement de la production sur le marché du fait de la concurrence des produits importés ainsi que le non respect des normes d'utilisation de certains intrants. Il faut ajouter entre autres, le non-renouvellement des crédits déjà remboursés et les aléas climatiques pour les cultures sous pluie.

Toutefois, les cas de défaillance définitive ne sont pas avérés compte tenu surtout de la délimitation retenue pour la base de données. En effet, les promoteurs de projets doivent encore honorer d'autres échéances.

Néanmoins, la pré-défaillance enregistrée de part et d'autre permet de discuter des implications que celle-ci pourrait provoquer sur les activités créées ainsi que sur la stratégie de financement du PMIA.

II / Discussion des résultats

Il s'agit d'aborder essentiellement les implications de la pré-défaillance enregistrée sur les activités créées par le biais du schéma de crédit et sur la stratégie de financement elle-même.

A / Implications sur les activités créées par le biais du schéma de crédit

L'analyse des implications sur les activités créées par le biais du schéma de crédit du PMIA porte sur les Institutions Financières d'une part et sur les promoteurs des projets d'autre part.

Concernant les mutuelles d'épargne et de crédit, rappelons que les niveaux de pré-défaillance enregistrée avec la ligne de crédit du PMIA sont occasionnés entre autres par le manque de refinancement, qui peut démotiver les membres et réduire le portefeuille de crédit de la clientèle ; et l'absence de suivi dans le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des dirigeants, qui peut créer des dysfonctionnements et paralyser les principales organes de fonctionnement de l'institution.

Dans chacune de ces deux situations essentielles, la mutuelle se retrouve très affaiblie et parfois même écartée du dispositif par un nouveau contrôle technique surtout dans le second cas de figure.

En outre, la paralysie des organes de fonctionnement d'une mutuelle retarde davantage le remboursement des crédits dus à l'institution par les promoteurs, à cause justement d'une absence de suivi régulier et rigoureux des prêts accordés.

Dans ce cas, une conséquence immédiate serait le retrait massif des dépôts par les membres sociétaires. Donc, une baisse de leur nombre et du niveau d'épargne pouvant conduire à la fermeture pure et simple de l'institution.

Concernant les banques, leurs interventions dans le secteur agricole sénégalais se sont jusqu'ici limitées au financement de principalement trois types d'activités à savoir l'intégration, l'élevage et l'horticulture.

Les problèmes relevés, de marge et d'utilisation automatique du fonds de garantie, conduisent certaines d'entre elles à préférer le financement des promoteurs de projets à travers les fonds propres de l'institution ou par d'autres lignes de crédit moins onéreuses.

Cela retarde davantage leur implication totale et massive dans le dispositif de financement du secteur agricole national.

Quant aux promoteurs des projets, certains parmi eux sont enclins à une moindre utilisation du crédit ou même opèrent à un détournement volontaire d'objectifs. Un tel comportement est généralement noté, en cas de retard apporté dans le financement de leurs activités.

Pour ceux d'entre eux qui ont tout investi dans les projets initialement prévus, malgré le retard de financement, la rentabilité de leurs activités est généralement compromise, surtout lors des premières périodes d'exploitation.

Cela se répercute sur le remboursement des premières annuités échues nonobstant les différés de paiements, hypothéquant ainsi toutes les chances de refinancement de leurs projets d'élargissement, avant d'avoir soldé leur premier emprunt contracté. Cela retarde également le financement de nouveaux promoteurs de projets éligibles.

Compte tenu de toutes ces implications, les différents promoteurs financés sont amenés à gérer des activités fragilisées par des contraintes de continuité, de solvabilité et donc de rentabilité et de crédibilité. Cela affecte la pertinence du schéma de financement.

B / Implications sur la stratégie de financement

L'analyse de l'implication de la pré-défaillance sur la stratégie de financement du PMIA concerne les limites de son modèle telles que relevées par les principaux bénéficiaires que sont les Institutions Financières et les promoteurs des projets. L'analyse fait aussi ressortir le risque potentiel encouru si le modèle est conservé en l'état.

En plus des modalités de financement qui ne sont pas à leurs avis très souples, les promoteurs de projets pré-défaillants pensent que les échéances de remboursement sont très rapprochées et qu'à défaut de les réajuster, il faut penser à allonger les périodes de différés de paiement.

En outre, certains promoteurs font remarquer que le plafond de financement ne permet pas toujours une prise en charge globale des investissements et achats de matières premières nécessaires à la rentabilisation de leurs activités notamment d'intensification des cultures sous pluie, de production animale et de transformation.

A leur avis le plafonnement du financement pèse lourdement sur l'évolution de leur mode de production. Par son application, les mutuelles ont tendance à contraindre certains parmi eux à revoir à la baisse le coût global de leurs projets, à défaut de les rejeter purement et simplement.

Cette situation globale, invite les différents acteurs à réfléchir sur les modalités de prise en compte de leurs préoccupations. Ils devront réfléchir sur la faisabilité et les conséquences d'un éventuel relèvement du plafond de financement des projets financés à travers essentiellement les mutuelles d'épargne et de crédit.

Cette concertation qui devrait par la même occasion aborder l'ensemble des préoccupations des usagers de la ligne de crédit, est nécessaire car la persistance des limites soulevées risque de fragiliser davantage le système PMIA.

En effet, les différentes difficultés relevées accroissent le risque de non remboursement des crédits accordés et affectent le bon fonctionnement des organes de recouvrement des institutions agréées d'abord et du dispositif par la suite.

A terme, cela peut entraîner le désengagement massif des mutuelles d'épargne et de crédit en particulier car, il faut le rappeler, ces dernières ne bénéficient pas du fonds de garantie et que la marge qu'elles gagnent en opérant sur la ligne de crédit du PMIA est de seulement de 4.5%.

Or, avec un taux de 95% des projets financés, le retrait de ces Institutions Financières de base briserait tout espoir de financement du secteur agricole sénégalais par leur biais. D'où l'attention particulière qu'il faut donc accorder aux contraintes relevées par ces institutions et autres usagers de la ligne de crédit.

Toutefois, si le dépouillement et l'analyse des questionnaires consacrés à l'évaluation des actions et réalisations du PMIA sur les Institutions Financières et les promoteurs de projets font ressortir les grandes tendances, il n'en demeure pas moins que les résultats obtenus doivent être extrapolés avec prudence dans certains cas. La présente étude connaît en effet, des insuffisances qui pourraient justifier cette prudence.

C / Insuffisances de l'étude

On peut relever des insuffisances essentiellement à trois niveaux.

D'abord, nonobstant le fait que l'échantillon respecte la représentativité des secteurs d'activité par rapport à la répartition des crédits, il n'est pas très grand si l'on considère les 1994 projets financés à travers les Institutions Financières de l'échantillon, durant la période étudiée. La taille retenue de 63 projets est conditionnée, en plus de la contrainte de temps par fondamentalement celle des moyens d'accès à l'ensemble des individus.

Ensuite, dans certains groupements, la répartition du financement entre les différents membres ne permet pas toujours d'avoir une idée exacte des effets, même si une partie du crédit est parfois réservée aux activités communes.

Enfin, la fiabilité de certaines données recueillies auprès des promoteurs ciblés ne peut pas être attestée. En effet, si ce n'est l'absence de documents de gestion, c'est l'imprécision des données qui

constitue la difficulté majeure. Par exemple, pour bon nombre de promoteurs, le manque d'informations sur les années antérieures n'a pas permis l'élaboration de leurs comptes d'exploitation.

En outre, l'indisponibilité au niveau du PMIA, des échéanciers de remboursement pour des motifs de confidentialité, explique le rejet volontaire de certains indicateurs. C'est le cas du niveau des marges obtenues par les promoteurs pour évaluer par exemple, l'hypothèse consacrée au surplus qui est généré par les projets financés et activités menées.

Ce problème d'indisponibilité des données n'est pas cependant spécifique aux promoteurs ciblés. En effet, il était souvent difficile d'avoir des réponses exactes ou approfondies sur les différents aspects de l'enquête au niveau de certaines mutuelles. Cette limite explique la non prise en compte de 25% des Institutions Financières, alors qu'il était prévue une étude exhaustive de ces institutions.

Concernant les 18 Institutions Financières retenue sur les 24 prévues, toutes les données n'ont pas été recueillies dans l'immédiat. Des séances d'orientation ont permis au personnel technique de procéder sur place au calcul nécessaire à l'obtention de seulement quelques données chiffrées. Les informations complémentaires étaient recherchées dans les livres de la mutuelle et les calculs nécessaires effectués avant de faire parvenir les résultats par fax à l'équipe d'enquête.

Par conséquent, en considérant "**toutes choses égales par ailleurs**" et sous réserve des différentes insuffisances rattachées à la conduite de l'évaluation empirique, on peut conclure partiellement sur ce chapitre et tirer les différents enseignements nécessaires.

III / Conclusion partielle

Au-delà des écarts constatés sur les marges obtenues par les différentes activités financées à travers le schéma de crédit du PMIA, plusieurs enseignements peuvent être tirés des résultats obtenus de l'évaluation empirique.

Il s'agit de la maîtrise de l'eau combinée d'une utilisation adéquate des intrants (semences, engrais, produits de traitement, etc.). Ces facteurs sont des conditions nécessaires à la réalisation de l'objectif d'intensification de l'agriculture sénégalaise.

Toutefois, cet objectif ne doit pas être le seul fait du promoteur mais celui de toutes les composantes du système notamment l'Etat à travers sa politique des bassins de rétention, les fournisseurs d'équipements et d'intrants.

Il y a aussi que les aléas climatiques, un retard de livraison, la fourniture d'un matériel de mauvaise qualité ou une mauvaise installation d'équipements peuvent lourdement compromettre la productivité et la rentabilité d'un projet.

La commercialisation des produits agricoles et d'élevage devrait quant à elle s'articuler autour d'un marché mieux organisé avec l'élaboration d'une stratégie qui tient compte de la concurrence que constituent les produits importés.

Par ailleurs, la diversification et l'intégration des activités permettent de multiplier les sources de revenus tout en favorisant la continuité des activités menées dans la perspective d'une meilleure prise en charge des crédits contractés.

En effet, lorsque certains promoteurs de projets "mono produit" sont confrontés à des difficultés momentanées dans la production ou la commercialisation, ils parviennent à respecter leurs engagements vis-à-vis des Institutions Financières en utilisant leurs ressources propres provenant d'autres activités.

Toutefois, une telle stratégie, même si elle satisfait les conditions de remboursement des crédits qui sont dus à l'Institution Financière, se démarque nettement des objectifs ciblés par le PMIA. Elle favorise très fortement les détournements d'objectifs par rapport à ceux du projet initialement financé. Cette situation est fréquemment enregistrée au niveau des activités d'intensification des cultures sous pluie.

Nous voici ainsi aux termes des différentes analyses entreprises tout au long de la présente étude. Il est donc important de résumer les grandes conclusions auxquelles nous avons abouti, en vue de la formulation des recommandations à notre avis idoines. Ces recommandations devront contribuer à la réalisation de succès durables tant souhaité par l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion et l'utilisation de la ligne de crédit du PMIA.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS GENERALES

Le PMIA est donc un projet à volet crédit de type gouvernemental dont la stratégie de financement, dans un contexte de résolution des problèmes d'informations, repose principalement sur la théorie de l'agence à travers l'implication de plusieurs acteurs dans la réalisation des objectifs qu'il a planifié.

L'objectif général de l'étude a été d'appréhender et d'analyser le niveau de réussite de ses actions, réalisations et mécanismes de financement du secteur agricole sénégalais. Pour l'atteindre, nous étions proposés de cibler deux objectifs spécifiques.

La présente étude a tenté d'évaluer le niveau de succès des actions et réalisations de son schéma de financement du secteur agricole sénégalais, en le replaçant, non seulement, dans le contexte des problèmes de différences informationnelles mais aussi et surtout, dans le cadre global de la politique d'amélioration des performances du secteur agricole national.

Ainsi, bien que ne portant sur une partie des Institutions Financières et des promoteurs de projets financés par leur biais, l'évaluation qui a été entreprise a donné une idée des réalisations du dispositif. Celles-ci visent à promouvoir le développement des Institutions Financières de base, mais aussi l'amélioration des conditions de vie et de diversification des activités économiques entre autres.

L'étude a révélé l'existence d'une pré-défaillance de degré variable dans la réalisation de l'ensemble des objectifs planifiés, nonobstant les résultats positifs globalement enregistrés.

Elle montre que le schéma de crédit du PMIA a réalisé quelques contre-performances au niveau des Institutions Financières et des promoteurs de projets ; et si on y prend garde, la persistance de ces différentes limites risque d'aggraver particulièrement le taux de non remboursement des crédits octroyés.

Ces limites engendreront des difficultés de refinancement des promoteurs à travers les Institutions Financières et pourraient affecter à la longue le succès enregistré dans des activités à consolider.

La mission d'évaluation à mi-parcours a de ce fait été une occasion, proposée aux dirigeants des Institutions Financières et aux promoteurs des projets, pour soulever les limites du modèle PMIA, formuler des recommandations pour renforcer, sécuriser les résultats obtenus et permettre à l'autorité compétente d'apporter les mesures correctives nécessaires.

A cet effet, des recommandations sont formulées en vue de remédier aux problèmes. Elles n'en sont pas la panacée mais contribuent fortement à les réduire. Elles ne sont pas non plus hiérarchisées et on en retient globalement trois.



La minimisation du retard apporté dans le financement des projets des promoteurs, motif évoqué pour justifier les détournements d'objectifs qui ont été, pour beaucoup de projets de développement ayant un volet credit, la cause principale de leur échec. Cela nécessite un assouplissement des modalités de financement lors de l'instruction des dossiers, notamment par la limitation des corrections multiples au niveau du PMIA. Cette limitation pourrait se faire entre autres, par la conduite simultanée de certaines tâches comme par exemple, celles effectuées aux étapes 6 et 8 mais aussi, 9 et 10. Il faut également supprimer l'étape 7 qui n'est qu'une formalité administrative sans grand apport professionnel.



L'automaticité du fonds de garantie pour les banques et le relèvement du plafond de financement, dont le niveau actuel ne permet pas certains investissements productifs, surtout pour les projets financés à travers les mutuelles. Cette mesure est d'autant plus nécessaire que cela provient du besoin d'assurer un équilibre rationnel entre les réalisations et les projets d'investissements productifs, de manière à garantir la justification économique et la viabilité du système de financement du PMIA.



La nécessité de veiller à la régularité des opérations de suivi-évaluation et d'appui – conseil permanent aux Institutions Financières et aux promoteurs. Ces opérations sont prévues dans le programme et doivent donc être menées conformément aux périodes de prévision. Cela suppose que le PMIA mette à la disposition de la mission chargée du suivi-évaluation, les moyens nécessaires à la bonne conduite des opérations.

La mission a également permis de formuler des recommandations pour consolider les acquis. Cette consolidation pourrait se faire à travers :



Le renforcement du suivi des actions en cours notamment des crédits qui ne sont pas encore arrivés à leurs termes, sachant que certains promoteurs commencent déjà à générer des impayés au niveau des Institutions Financières ;



La poursuite de l'effort de développement socio-économique, dont la dynamique enclenchée est à renforcer, notamment dans les domaines où il a été particulièrement apprécié par l'ensemble des Institutions Financières et des promoteurs ;



Le renforcement de la dynamique déjà enclenchée au niveau de la question genre et veiller à ce que la forte représentativité des femmes, surtout au sein des structures mutualistes, soit particulièrement renforcée et encouragée.

Somme toute, la prise en compte des recommandations, par de nouvelles mesures correctives, devrait permettre de rassurer les acteurs du dispositif. La consolidation des acquis est, par exemple, importante à plus d'un titre. Cela, d'autant plus que les revenus générés par les projets financés sont utilisés, après déduction de toutes les charges, dans une proportion supérieure à 50%, pour assurer leur continuité et parfois pour mener des activités connexes.

Le reste sert à la satisfaction des besoins en alimentation, en santé, en éducation, en habitat, en gros à l'amélioration des conditions de vie et d'épanouissement socio-économique.

Toutefois, il reste difficile de déterminer les proportions exactes de chacun de ces types de dépenses ainsi que l'impact réel du surplus net obtenu. D'où la nécessité de mener des études d'impact plus approfondies du côté de la demande, ou plus englobante (aussi bien du côté de l'offre que de la demande) à travers notamment une analyse multidimensionnelle.

Cela pourrait, par exemple, être envisagée dans la perspective de la Thèse de Doctorat d'Etat.

TABLE DE MATIERES

Avant-propos -----	III
Dédicaces et Remerciements -----	IV
Sigles et abréviations -----	V
Schémas et tableaux -----	VI
Résumé -----	VII
INTRODUCTION GENERALE -----	1
<i>I / CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE -----</i>	<i>2</i>
<i>II / OBJECTIFS ET INTERET DE L'ETUDE -----</i>	<i>5</i>
<i>III / HYPOTHESES DE RECHERCHE -----</i>	<i>5</i>
<i>IV / METHODOLOGIE ET OUTILS D'ANALYSE -----</i>	<i>6</i>
CHAPITRE I : APPROCHES THEORIQUES DES DIFFERENCES INFORMATIONNELLES DANS LA CONCLUSION DES CONTRATS FINANCIERS -----	8
<i>I / PROBLEMES D'INFORMATIONS EN ECONOMIE -----</i>	<i>8</i>
A / Problèmes d'asymétries d'informations -----	8
B / Principe de l'intermédiation financière -----	10
<i>II / MODELES DE GESTION DES PROBLEMES D'INFORMATIONS EN ECONOMIE -----</i>	<i>12</i>
A / Gestion des problèmes d'informations du côté de l'offre -----	12
B / Gestion des problèmes d'informations du côté de la demande -----	13
<i>III / CONCLUSION PARTIELLE -----</i>	<i>14</i>

CHAPITRE II : STRATEGIE DE FINANCEMENT DU PMIA DANS UN CONTEXTE DE

PROBLEMES D'INFORMATIONS ----- 15

I / DESCRIPTION DES CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DE LA LIGNE DE CREDIT DU PMIA ET JUSTIFICATION DU CHOIX DE CETTE INSTITUTION ----- 15

A / Présentation du PMIA et caractéristiques de sa ligne de crédit ----- 15

1) Objectifs visés par le PMIA ----- 15

2) Partenariat avec d'autres structures ----- 16

3) Localisation du fonds de crédit PMIA à la BCEAO ----- 16

4) Existence d'un fonds de crédit et d'un fonds de garantie ----- 16

5) Diversification des Institutions Financières ----- 17

B / Etude technique et agrément des Institutions Financières ----- 17

C / Pratique de micro-crédit du PMIA ----- 17

1) Eligibilité et profil des promoteurs ciblés ----- 18

2) Plafond de financement par projet et durée du crédit ----- 18

3) La question des apports personnels ----- 19

4) La question du taux d'intérêt et du différé de paiement ----- 19

D / Justification du choix du PMIA ----- 20

II / PRESENTATION DU SCHEMA DE CREDIT DU PMIA ----- 21

A / Justification de la typologie du schéma de crédit ----- 21

B / Rôles et responsabilités des acteurs (ou ressources) ----- 22

1) Les promoteurs ----- 22

2) Les Institutions Financières ----- 22

3) Le PMIA ----- 22

4) Le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) ----- 22

5) La BCEAO ----- 23

6) Les Bureaux d'Etudes et ONG ----- 23

C / Procédure de financement des projets ----- 23

D / Procédure de traitement interne des dossiers ----- 26

III / CONCLUSION PARTIELLE ----- 29

CHAPITRE III : EVALUATION EMPIRIQUE DES ACTIONS ET REALISATIONS

DU PMIA	30
<i>I / SITUATION DES ACTIONS ET REALISATIONS DU PMIA</i>	30
A / Préparation de la base de données	30
1) Définition du concept opératoire de pré-défaillance	30
2) Délimitation de la base de données	31
B / Réalisations sur le fonds de crédit	31
<i>II / EFFETS DU SCHEMA DE CREDIT SUR LES INSTITUTIONS FINANCIERES</i>	33
A / Sur le nombre de sociétaires de la mutuelle (Var 1)	33
B / Sur l'épargne de la mutuelle (Var 2)	34
C / Sur le portefeuille de crédits de la mutuelle (Var 3)	35
D / Sur les produits financiers de la mutuelle (Var 4)	35
E / Sur le renforcement des capacités techniques et organisationnelles de la mutuelle (Var 5)	36
F / Sur le plan de l'accélération de l'intervention de la mutuelle dans le secteur agricole (Var 6)	37
G / Sur l'accès de la femme aux services financiers de la mutuelle (Var 7)	38
H / Par rapport à la frilosité de la banque dans le financement du secteur agricole (Var 8)	38
<i>III / EFFETS DU SCHEMA DE CREDIT SUR LES PROMOTEURS FINANCES</i>	39
A / Sur l'intensification des cultures sous pluie (Var 9)	41
B / Sur le déroulement annuel des activités menées dans le cadre du financement (Var 10)	41
C / Sur l'évolution du mode de production avec l'octroi du crédit (Var 11)	42
D / Sur le délai de financement du projet (Var 12)	43
E / Sur l'obtention de surplus net par l'activité financée (Var 13)	44
F / Sur le remboursement des crédits (Var 14)	44
<i>IV / CONCLUSION PARTIELLE</i>	45

CHAPITRE IV : INTERPRETATION ET DISCUSSION DES RESULTATS

DE L'EVALUATION EMPIRIQUE	46
<i>I / INTERPRETATION DES RESULTATS</i>	46
A / Facteurs de non pré-défaillance	46
1) Principe de l'agrément des Institutions Financières	46

2) Prise en compte de la question genre -----	47
C / Facteurs de pré-défaillance -----	47
1) Pré-défaillance sur le nombre de sociétaires (Var 1)-----	49
2) Pré-défaillance sur l'épargne (Var 2)-----	49
3) Pré-défaillance sur le portefeuille de crédits (Var 3)-----	49
4) Pré-défaillance sur les produits financiers (Var 4) -----	50
5) Pré-défaillance sur le renforcement des capacités techniques et organisationnelles (Var 5)-----	50
6) Pré-défaillance sur l'accélération de l'intervention de la mutuelle (Var 6)-----	51
7) Pré-défaillance sur l'accès de la femme aux services financiers de la mutuelle (Var 7) -----	52
8) Pré-défaillance sur la frilosité de la banque (var 8) -----	52
9) Pré-défaillance sur l'intensification des cultures sous pluie (Var 9) -----	52
10) Pré-défaillance sur le déroulement annuel des activités menées (Var 10) -----	53
11) Pré-défaillance sur l'évolution du mode de production (Var 11)-----	53
12) Pré-défaillance sur le délai de financement des projets (Var 12)-----	53
13) Pré-défaillance sur le surplus net (Var 13)-----	54
14) Pré-défaillance sur le remboursement des crédits (Var 14) -----	55
<i>II / DISCUSSION DES RESULTATS</i> -----	55
A / Implications sur les activités créées par le biais du schéma de crédit -----	56
B / Implications sur la stratégie de financement -----	57
C / Insuffisances de l'étude -----	58
<i>III / CONCLUSION PARTIELLE</i> -----	59
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS GENERALES -----	60
TABLE DE MATIERES -----	64
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES -----	68
ANNEXES	71-93

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1 AKERLOF G.A. (1970), The Market for Lemons : Quality Uncertainty and the Market Mechanism, Quarterly Journal of Economics N°84, 1970 – 488-500.
- 2 AMOUSSOUGA GERO, F., (2002) : Economie des Marchés et Intermédiaires Financiers, PTCI – 2002, pp : 68-119.
- 3 ARROW K., DEBREU G., (1954): Existence of an equilibrium for competitive economy, *Economica* Vol. 22 pp: 265 – 290.
- 4 Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest (BCEAO) : « Rapport annuel » de 1997.
- 5 BCEAO – BIT (Bureau International du Travail), (1995) : Banque de données sur les Systèmes Financiers Décentralisés de la zone UMOA.
- 6 BCEAO – MRDM (Mission pour la Réglementation et le Développement de la Micro-finance), (2000) : Banque de données sur les Systèmes Financiers Décentralisés du Sénégal.
- 7 BESTER H.,(1985): Screening vs rationing in Credit Markets with Imperfect Information, *American Economic Review* N° 75(4), pp: 850- 855.
- 8 COCO G. (1999): Collateral, heterogeneity in risk attitude and the credit market equilibrium, *European Economic Review* N°43, pp: 559-574.
- 9 DIAMOND D., (1984): Financial Intermediation and Delegated Monitoring, *Review of Economic Studies* 51(3), pp:393 – 414.
- 10 DIAW A. (2000), Epargne et taux d’intérêt dans les pays de l’Union Monétaire Ouest Africaine, Rapport final Consortium pour la Recherche Economique en Afrique (CREA), pp : 9-12.
- 11 HOFF K. et STIGLITZ J., (1990), Introduction: Imperfect Information ant Rural Credit Market: Puzzles and Policy Perspectives, *The World Bank Economic Review* 4(3) : 235 – 51.

- 12 HUGON P. (1996), Incertitude, Précarité et Financement Local: le cas des Economies Africaines, revue Tiers Monde Tome XXVII, n°145, janvier – mars.
- 13 JAFFEE D. and RUSSELL T. (1976): Imperfect information, uncertainty and credit rationing, Quarterly Journal of Economics, N°90, pp: 651-666.
- 14 JENSEN M. and MECKLING W.R., (1976): Theory of the firm, managerial behavior, agency costs and ownership structure, Journal of Financial Economics N°3, pp : 305-360.
- 15 KASSE M. (1996), l'Etat, le banquier et le technicien face aux défis du monde rural sénégalais : NEAS – CREA.
- 16 LANIIA M. (2001), Résolution des Problèmes d'Information en Micro-finance: Analyse à partir de la stratégie de Vita MicroBank, Centre d'Etudes, de Formation et de Recherches en Développement (CEFRED), 62p.
- 17 LELAND H. and PYLE D., (1977) : Informational Asymmetries, Financial Structure and Financial Intermediation, Journal of Finance N°32, pp: 371-387.
- 18 PMIA (2003) : Principaux résultats du PMIA, document interne, 20p.
- 19 PMIA (2003) : Eléments portant sur le bilan provisoire de l'année 2002, document interne, 22p.
- 20 PMIA (2002) : Etude sur la pérennisation du PMIA, phase 1 étude diagnostic, document interne 70p.
- 21 PMIA (1999) : Caractéristiques essentielles du schéma de crédit du PMIA, document interne, 17p.
- 22 Quotidien national « Le Soleil » du jeudi 03 et vendredi 04 avril 2003, 20p.
- 23 RAHMAN A., (1999) : Micro-crédit Incentive for Equitable and Sustainable Development : Who pays ? World development Vol. 27, N°1 pp : 64 - 82.
- 24 REES R. (1985), The Theory of Principal Agent, Part I, Bulletin of Economic Research, 37 (1) : 3 – 26.
- 25 REES R. (1985), The Theory of Principal Agent, Part II, Bulletin of Economic Research, 37 (2) : 175 – 95.

- 26 SOULAMA S. (2001) : Micro-finance, Pauvreté et Développement, Séminaire Centre d'Economie du Développement, Université Montesquieu Bordeaux, pp : 3 - 11.
- 27 STIGLITZ J. et WEISS A., (1981) : Credit Rationing in Market with Imperfect Information, American Economic Review N° 71(3), pp: 393-410.
- 28 TALLON J. M., (2000) : Analyse Macro-économique : Crédits et imperfection financières, édition Repères N° 1024, pp : 125-153.
- 29 TOWNSEND R., (1979) : Optimal Contracts and Competitive Markets with Costly State Verification, Journal of Economic Theory N°21, pp: 265-293.
- 30 TOWNSEND R., (1994) : Risk and Insurance in Village India, Econometrica 62 (3) ; 539 – 91.

ANNEXES

LES RATIOS PRUDENTIELLES POUR LES INSTITUTIONS FINANCIERES

L'imposition de norme minimale en matière de fonds propres et de liquidité passe habituellement par l'obligation faite aux institutions de crédits de respecter un certain nombre de coefficients calculés à partir de leur réalité comptable.

A / LES BANQUES

Elles sont soumises au respect des principaux ratios suivants :

1) Les ratios de fonds propres

Il s'agit de comparer le capital de la banque à tout ou partie de l'actif. Deux options peuvent être retenues dans ce cas :

1.1) L'option d'un ratio de capitalisation

Ce ratio compare les fonds propre au total de l'actif. Il est facile à calculer mais présente l'inconvénient de mettre sur le même plan des actifs avec des risques hétérogènes. Pour pallier à ce défaut, on a mis en place un ratio de solvabilité ou de couverture de risque.

1.2) L'option du ratio de solvabilité

Ce ratio rapporte les fonds propres de la banque à l'ensemble des actifs pondérés par un coefficient. Cette pondération est sensée refléter le risque de contrepartie encouru par les banques. Ainsi, on peut prendre 100% pour un particulier et 0% pour les bons de trésor.

2) Les ratios de division de risque

Ce ratio oblige les engagements envers chaque client à ne pas dépasser X% du fonds propre de la banque. Chaque engagement est affecter du même coefficient de pondération institutionnelle que celui qui affecte le ratio de solvabilité.

3) Le ratio de la surveillance de la liquidité

C'est un ratio de type actif liquide sur exigibilité où les autorités définissent ce qu'elles considèrent comme liquide (pondérer à 100%) et peu ou pas liquide (pondérer à 30%, 20%, 0%).

4) La limitation des taux d'intérêt servis sur les dépôts

Il s'agit de rendre stable le système bancaire en instituant une règle de limitation de la rémunération des dépôts, car la compétition pour les dépôts provoque des courses spéculatives au guichet qui, entraînent la faillite des banques incapables de suivre l'escalade des taux.

B / LES MUTUELLES

1) Ratio de limitation des opérations autres que les activités d'épargne et de crédit

Pour une mutuelle, l'autorisation du risque économique et financier est requise, lorsque les sommes engagées au titre des opérations autres que l'épargne et le crédit, atteignent 5% du total des prêts consentis et des engagements par signature donnés par la mutuelle.

$$\text{Soit : Ratio} = \frac{A}{B} \times 100 \leq 5\%$$

Avec : A = montant consacré par la mutuelle aux opérations autres que les activités d'épargne et de crédit.

B = total des risques (crédits sains, crédits en souffrance, avances au personnel et engagements par signature à court, moyen et long termes).

2) Réserve générale

Chaque mutuelle doit constituer une réserve générale alimentée par un prélèvement annuel de 15% sur les excédents nets avant ristourne de chaque exercice et après imputation éventuelle de tout report à nouveau déficitaire.

$$\text{La dotation annuelle (D) est donc égale à : } D = \text{Base} \times 15\%$$

3) Ratio de limitation des risques portés par une mutuelle

Les risques portés par une mutuelle ne peuvent excéder le double des dépôts de l'ensemble de ses membres.

$$\text{En d'autres termes : Ratio} = \frac{A}{B} \times 100 \leq 2\%$$

Avec : A = total des risques (crédits sains, crédits en souffrance, avances au personnel et engagements par signature à court, moyen et long termes).

B = dépôts des membres.

4) Ratio de couverture des emplois moyens et longs par des ressources stables

Le taux de couverture des emplois moyens et longs par des ressources stables ne doit pas excéder 5%.

$$\text{Soit : Ratio} = \frac{A}{B} \times 100 \leq 5\%$$

Avec : A = dépôts à plus d'un an de la mutuelle auprès des institutions financières + prêts à plus d'un an + crédits sains à moyen et long termes + crédits en souffrance = autres créances en souffrance + total immobilisation (financière, corporelle, incorporelle et en cours).

B = emprunt à terme de la mutuelle auprès des institutions + dépôts à terme et autres dépôts à plus d'un an des membres auprès de la mutuelle + provision du passif + subvention d'équipement + report à nouveau + réserves + fonds de dotation + capital social + excédent ou déficit.

5) *Ratio de limitation des prêts aux dirigeants*

L'encours total des prêts aux dirigeants ne peut excéder 20% des dépôts de la mutuelle.

Soit : Avec : A = encours total des prêts aux dirigeants pour leur valeur brute.

B = dépôts des membres.

6) *Ratio de limitation des risques pris sur un seul membre*

Une mutuelle ne peut prendre sur un seul membre des risques pour un montant excédant 10% de ses dépôts.

Soit $\text{Ratio} = \frac{A}{B} \times 100 \leq 10\%$

Avec : A = montant du risque le plus important pris sur un seul membre.

B = dépôts des membres.

7) *Ratio de norme de liquidité*

L'ensemble des valeurs disponibles, réalisables et mobilisables à court terme d'une mutuelle doit représenter en permanence, au moins 80% de l'ensemble de son passif exigible et de l'encours de ses engagements par signature.

En d'autres termes on a $\text{Ratio} = \frac{A}{B} \times 100 > 80\%$

Avec : A = encaisses et comptes ordinaires + crédits à court terme + créances rattachées + stocks + titres à court terme + avances du personnel + autres débiteurs divers + comptes de régularisation de l'actif.

B = emprunt à moins d'un an + dépôts des membres + créditeurs divers + comptes de régularisation du passif – dépôts et autres dépôts à plus d'un an des membres auprès de la mutuelle.

LISTE DES INSTITUTIONS FINANCIERES DE L'ECHANTILLON

MUTUELLES
RASEF (Dakar)
NAFA (Dakar)
MUFELO (Louga)
MBAKA-LO (Louga)
DAHRA (Louga)
MCECG (Kaolack)
TERANGA (Kaolack)
MEGFA (Bambey)
EGAT (Sokone)
FEPRODES (Saint Louis)
EGAM (Mérina-Dakhar à Thiès)
CAPEC FAOUNE (Faoune)
MCECG Art (Ziguinchor)
CMECAT (Tambacounda)
BANQUES
SGBS (Dakar)
BICIS (Dakar)
CNCAS (Dakar)
CLS (Dakar)

FICHE D'ENQUETE POUR LES INSTITUTIONS FINANCIERES

A / DONNEES GENERALES

I / Localisation

- 1) Région :
- 2) Département :
- 3) Commune :
- 4) Communauté rurale :
- 5) Village :

II / Identification

- 1) Sigle :
- 2) Appellation :
- 3) Nom et fonction du responsable interviewé :
- 4) Adresse :
- 5) Téléphone : Fax : E-mail :
- 6) Date de création :
- 7) Conditions d'émergence :
 - a) Projet
 - b) ONG
 - c) Association / Groupement
 - d) Autres (précisez) :
- 8) Catégorisation géographique :
 - a) Urbain
 - b) Rural
 - c) Urbain et Rural
- 9) Genre :
 - a) Hommes
 - b) Femmes
 - c) Mixte
- 10) Type / Nature / Activité
 - a) Général
 - b) Artisanat
 - c) Agriculture/Elevage
 - d) Industrie
 - e) Commerce
 - f) Entreprenariat
 - g) Autre (précisez) :

III / Mode de fonctionnement

1) *Quels sont les organes dont dispose l'institution ?*

- a) Assemblée Générale b) Conseil d'Administration c) Comité de crédit
 d) Conseil de Surveillance e) Autre (précisez) :.....

2) *Quels sont les organes qui jouent effectivement leur rôle ?*

- a) Assemblée Générale b) Conseil d'Administration c) Comité de crédit
 d) Conseil de Surveillance e) Autre (précisez) :.....

3) *Quels sont les rôles et Responsabilités effectivement assumés par les divers intervenants ?*

Responsables	Gérant	Comité de crédit	Conseil d'administration	Conseil de surveillance	Autres (précisez)
Opérations					
Montage du dossier					
Régularisation des prêts					
Suivi des décaissements					
Suivi du prêt et des remboursements					
Recouvrement					
Autre (précisez) :.....					

IV / Formation

1) *Quels sont les modules de formation reçus par les responsables ?*

Responsables Modules	Gérant et Caissier	Comité de crédit	Conseil d'administration	Conseil de surveillance	Autres (précisez)
Réglementation					
Rôles et responsabilités des organes					
Comptabilité et Gestion des opérations					
Politiques Administratives					
Planification Stratégique					
Gestion du crédit					
Gestion Financière					
Surveillance et Contrôle					
Autre (précisez) :.....					

2) *Quelle appréciation faites-vous des formations reçues ?*

Responsables Niveau de satisfaction	Gérant et Caissier	Comité de crédit	Conseil d'administration	Conseil de surveillance	Autres (précisez)
Très satisfaisant					
Satisfaisant					
Peu satisfaisant					
Pas du tout satisfaisant					
Sans Opinion					

3) *Quel est le niveau d'étude du (de la) gérant (e) ?*

a) CM2

b) BFEM

c) BAC

d) Université

Autre (précisez) :.....

V / Structures d'appui

1) *Quelles sont vos principales structures d'appui ? (Décrivez la forme et la nature de l'appui)*

.....

.....

.....

.....

B / ELEMENTS STATISTIQUES

Rubriques	Années	1998	1999	2000	2001	2002
Nombre total de membres						
Hommes						
Femmes						
Groupements						
Montant du Capital social						
Personnel						
Gérant						
Personnel expatrié						
Personnel local						
Taux de pénétration						
Montant des dépôts						
Nombre d'épargnants						
Taux d'intérêt créditeur						
Placements en banques et autres						
Montant cumulé des crédits						
Nombre de bénéficiaires de crédit						
Taux d'intérêt débiteur						
Objet de crédit (en %)						
Habitat						
Commerce						
Besoins sociaux						
Industrie/Artisanat						
Agriculture/Elevage						
Autre (précisez)						
Montant des crédits en souffrances						
Taux de remboursement						
Nombre de réunions tenues par :						
L'assemblée générale						
Le Conseil d'administration						
Le comité de Crédit						
Le conseil de Surveillance						

C / PARTENARIAT AVEC LE PMIA

I) Statistiques

Années	1999	2000	2001	2002
Rubriques				
Montant financement sur la ligne de crédit				
Nombre de projets financés				
Intensification des cultures				
Horticulture				
Activités Intégrées				
Elevage				
Commerce/Transformation				
Montant des projets financés				
Intensification des cultures				
Horticulture				
Activités Intégrées				
Elevage				
Commerce/Transformation				
Taux de remboursement au PMIA				
Taux de remboursement à l'institution				
Nombre de crédits en souffrances				
Montant des crédits en souffrances				

II) Appréciation du partenariat

1) Comment appréciez-vous le partenariat avec le PMIA ?

- a) Très satisfaisant b) Satisfaisant c) Peu satisfaisant
- d) Pas du tout satisfaisant e) Sans Opinion

2) Que préconisez-vous pour améliorer le dispositif du PMIA ?

.....

.....

.....

**QUESTIONNAIRE POUR PROMOTEURS DE PROJETS
D'INTENSIFICATION DES CULTURES ET D'HORTICULTURE**

I- IDENTIFICATION DU PROMOTEUR

1- Nom du promoteur :

2- Statut : GIE GPF Société Individuel

3- Localisation :

4- S'il s'agit d'une organisation :

Nombre de membres : Hommes Femmes Total

Date de création :

II- ACTIVITES DU PROMOTEUR ET EXPERIENCE EN MATIERE DE CREDIT

5- Aviez-vous déjà bénéficié de crédit avant le financement PMIA ?

oui non

6- Si oui,

Domaines	Organismes	Montant
.....
.....
.....

7- Sinon, comment financez-vous vos activités ?

.....
.....
.....

8- Quelle était votre activité principale au moment de bénéficier du financement PMIA ?

.....
.....
.....

9- Quelle est la durée de l'activité menée après le financement du PMIA ?

Toute l'année entre 6 et 12 mois entre 3 et 6 mois moins de 3 mois

10- Quelle est la fréquence de vos revenus ?

journalière 1 semaine à 1 mois 1 à 3 mois
3 à 6 mois plus de 6 mois

III- MODE DE PRODUCTION

11- Y'a t il eu une évolution de votre mode de production avec l'octroi du crédit ?

oui non

Si oui, expliquer.

.....
.....
.....

IV- CARACTERISTIQUES DU CREDIT

12- Quel était votre organisme de financement ? (préciser le nom)

Banque Mutuelle

13- Quel est le montant du crédit ?

14- Quelle est la nature du crédit ?

Investissement uniquement Investissement+FDR FDR uniquement

15- Quelle est la périodicité de vos remboursements ?

Mensuelle Bimensuelle Trimestrielle Semestrielle Annuelle

16- Quel (s) types de garanties avez-vous fournies ?

.....
.....

V- UTILISATION DU CREDIT

17- Pour quelle(s) activité(s) avez-vous bénéficié du crédit initialement ?

.....

18- A quelle période avez-vous reçu le financement ?

.....

19- Avez- vous effectivement mené cette (ces) activité(s) ?

oui non

20- Si non, pourquoi ?

.....
.....
.....

21- Jusqu'à quel niveau avez-vous utilisé le financement pour mener l'activité concernée ?

100% entre 75 et 100% entre 50 et 75%
entre 25 et 50% moins de 25%

22- Superficies exploitées et principales spéculations .

Spéculations	Superficie initialement prévue	Superficie réellement exploitée	Rendement	Production totale
TOTAL				

23- Infrastructures et Equipements agricole

Equipement et infrastructures disponibles				Equipements et Infrastructures demandés			
Désignat°	Nbre	Date acquisit°	Etat	Désignat°	Nbre	Prix unitaire	Coût total

VI- UTILISATION DES REVENUS

24- Les revenus tirés des activités vous permettent-ils :

- de rembourser le montant de l'échéance uniquement
- de rembourser et de dégager un surplus
- de ne pas rembourser intégralement

25 - Si vous n'avez pas pu rembourser le montant de l'échéance à partir des revenus tirés de l'activité, comment avez-vous procédé pour respecter vos engagements ?

.....

26- Si vous avez dégagé un surplus, comment l'avez-vous utilisé ?

(préciser avec des % si possible)

.....

VII- COMPTE D'EXPLOITATION ANNEE 2002

PRODUITS		CHARGES	
Rubriques	Montant	Rubriques	Montant
.....			
.....			
.....			
.....			
TOTAL PRODUITS		TOTAL CHARGES	
RESULTAT D'EXPLOITATION			
		Intérêt	
		Amortissement	
RESULTAT NET			
MARGE BRUTE			

QUESTIONNAIRE POUR PROMOTEURS DE PROJETS DE PRODUCTION ANIMALE

I- IDENTIFICATION DU PROMOTEUR

1- Nom du promoteur :

2- Statut : GIE GPF Société Individuel

3- Localisation :

4- S'il s'agit d'une organisation :

Nombre de membres : Hommes Femmes Total

Date de création :

II- ACTIVITES DU PROMOTEUR ET EXPERIENCE EN MATIERE DE CREDIT

5- Aviez-vous déjà bénéficié de crédit avant le financement PMIA ?

oui non

6- Si oui,

Domaines	Organismes	Montant
.....
.....
.....

7- Sinon, comment financez-vous vos activités ?

.....
.....
.....

8- Quelle était votre activité principale au moment de bénéficier du financement PMIA ?

.....
.....
.....

9- Quelle est la durée de l'activité menée après le financement du PMIA ?

Toute l'année entre 6 et 12 mois entre 3 et 6 mois moins de 3 mois

10- Quelle est la fréquence de vos revenus ?

journalière 1 semaine à 1 mois 1 à 3 mois
3 à 6 mois plus de 6 mois

III- MODE DE PRODUCTION

11- Y'a t il eu une évolution de votre mode de production avec l'octroi du crédit ?

oui non

Si oui, expliquer.

.....
.....
.....

IV- CARACTERISTIQUES DU CREDIT

12- Quel était votre organisme de financement ? (préciser le nom)

Banque Mutuelle

13- Quel est le montant du crédit ?

14- Quelle est la nature du crédit ?

Investissement uniquement Investissement+FDR FDR uniquement

15- Quelle est la périodicité de vos remboursements ?

Mensuelle Bimensuelle Trimestrielle Semestrielle Annuelle

16- Quel (s) types de garanties avez-vous fournies ?

.....

V- UTILISATION DU CREDIT

17- Pour quelle(s) activité(s) avez-vous bénéficié du crédit initialement ?

.....

18- A quelle période avez-vous reçu le financement ?

.....

19- Avez- vous effectivement mené cette (ces) activité(s) ?

oui non

20- Si non, pourquoi ?

.....
.....
.....

21- Jusqu'à quel niveau avez-vous utilisé le financement pour mener l'activité concernée ?

100% entre 75 et 100% entre 50 et 75%
entre 25 et 50% moins de 25%

22- Prévisions et réalisations

Activités	Prévisions	Réalisations
Embouche bovine		
Embouche ovine		
Aviculture		
Production laitière		
Apiculture		

23- Infrastructures et Equipements agricole

Equipement et infrastructures disponibles				Equipements et Infrastructures demandés			
Désignat°	Nbre	Date acquisit°	Etat	Désignat°	Nbre	Prix unitaire	Coût total

VI- UTILISATION DES REVENUS

24- Les revenus tirés des activités vous permettent-ils :

- de rembourser le montant de l'échéance uniquement
- de rembourser et de dégager un surplus
- de ne pas rembourser intégralement

25 - Si vous n'avez pas pu rembourser le montant de l'échéance à partir des revenus tirés de l'activité, comment avez-vous procédé pour respecter vos engagements ?

.....

.....

.....

26- Si vous avez dégagé un surplus, comment l'avez-vous utilisé ?

(préciser avec des % si possible)

.....

.....

.....

VII- COMPTE D'EXPLOITATION ANNEE 2002

PRODUITS		CHARGES	
Rubriques	Montant	Rubriques	Montant
.....			
.....			
.....			
.....			
TOTAL PRODUITS		TOTAL CHARGES	
RESULTAT D'EXPLOITATION			
		Intérêt	
		Amortissement	
RESULTAT NET			
MARGE BRUTE			

QUESTIONNAIRE POUR PROMOTEURS DE PROJETS DE TRANSFORMATION ET DE COMMERCIALISATION

I- IDENTIFICATION DU PROMOTEUR

1- Nom du promoteur :

2- Statut : GIE GPF Société Individuel

3- Localisation :

4- S'il s'agit d'une organisation :

Nombre de membres : Hommes Femmes Total

Date de création :

II- ACTIVITES DU PROMOTEUR ET EXPERIENCE EN MATIERE DE CREDIT

5- Aviez-vous déjà bénéficié de crédit avant le financement PMIA ?

oui non

6- Si oui,

Domaines	Organismes	Montant
.....
.....
.....

7- Sinon, comment financez-vous vos activités ?

.....

8- Quelle était votre activité principale au moment de bénéficier du financement PMIA ?

.....

9- Quelle est la durée de l'activité menée après le financement du PMIA ?

Toute l'année entre 6 et 12 mois entre 3 et 6 mois moins de 3 mois

10- Quelle est la fréquence de vos revenus ?

journalière 1 semaine à 1 mois 1 à 3 mois
 3 à 6 mois plus de 6 mois

III- MODE DE PRODUCTION

11- Y'a t il eu une évolution de votre mode de production avec l'octroi du crédit ?

oui non

Si oui, expliquer.

.....
.....
.....

IV- CARACTERISTIQUES DU CREDIT

12- Quel était votre organisme de financement ? (préciser le nom)

Banque Mutuelle

13- Quel est le montant du crédit ?

14- Quelle est la nature du crédit ?

Investissement uniquement Investissement+FDR FDR uniquement

15- Quelle est la périodicité de vos remboursements ?

Mensuelle Bimensuelle Trimestrielle Semestrielle Annuelle

16- Quel (s) types de garanties avez-vous fournies ?

.....

V- UTILISATION DU CREDIT

17- Pour quelle(s) activité(s) avez-vous bénéficié du crédit initialement ?

.....

18- A quelle période avez-vous reçu le financement ?

.....

19- Avez- vous effectivement mené cette (ces) activité(s) ?

oui non

20- Si non, pourquoi ?

.....
.....
.....

21- Jusqu'à quel niveau avez-vous utilisé le financement pour mener l'activité concernée ?

100% entre 75 et 100% entre 50 et 75%
entre 25 et 50% moins de 25%

22- Prévisions et réalisations

Produits	Achats				Vente			
	Prévisions		Réalizations		Prévisions		Réalizations	
	Q	PU	Q	PU	Q	PU	Q	PU

23- Infrastructures et Equipements agricole

Equipement et infrastructures disponibles				Equipements et Infrastructures demandés			
Désignation	Nbre	Date acquisit°	Etat	Désignat°	Nbre	Prix unitaire	Coût total

VI- UTILISATION DES REVENUS

24- Les revenus tirés des activités vous permettent-ils :

- de rembourser le montant de l'échéance uniquement
- de rembourser et de dégager un surplus
- de ne pas rembourser intégralement

25 - Si vous n'avez pas pu rembourser le montant de l'échéance à partir des revenus tirés de l'activité, comment avez-vous procédé pour respecter vos engagements ?

.....

.....

.....

26- Si vous avez dégagé un surplus, comment l'avez-vous utilisé ?
(préciser avec des % si possible)

.....

.....

.....

VII- COMPTE D'EXPLOITATION ANNEE 2002

PRODUITS		CHARGES	
Rubriques	Montant	Rubriques	Montant
.....			
.....			
.....			
.....			
TOTAL PRODUITS		TOTAL CHARGES	
RESULTAT D'EXPLOITATION			
		Intérêt	
		Amortissement	
RESULTAT NET			
MARGE BRUTE			

**QUESTIONNAIRE POUR PROMOTEURS DE PROJETS INTEGRES
AGRICULTURE/ELEVAGE**

I- IDENTIFICATION DU PROMOTEUR

1- Nom du promoteur :

2- Statut : GIE GPF Société Individuel

3- Localisation :

4- S'il s'agit d'une organisation :

Nombre de membres : Hommes Femmes Total

Date de création :

II- ACTIVITES DU PROMOTEUR ET EXPERIENCE EN MATIERE DE CREDIT

5- Avez-vous déjà bénéficié de crédit avant le financement PMIA ?

6- Si oui, oui non

Domaines	Organismes	Montant
.....
.....
.....

7- Sinon, comment financez-vous vos activités ?

.....
.....
.....

8- Quelle était votre activité principale au moment de bénéficier du financement PMIA ?

.....
.....
.....

9- Quelle est la durée de l'activité menée après le financement du PMIA ?

Toute l'année entre 6 et 12 mois entre 3 et 6 mois moins de 3 mois

10- Quelle est la fréquence de vos revenus ?

journalière 1 semaine à 1 mois 1 à 3 mois
3 à 6 mois plus de 6 mois

III- MODE DE PRODUCTION

11- Y'a t il eu une évolution de votre mode de production avec l'octroi du crédit ?

oui non

Si oui, expliquer.

.....
.....

IV- CARACTERISTIQUES DU CREDIT

12- Quel était votre organisme de financement ? (préciser le nom)

Banque Mutuelle

13- Quel est le montant du crédit ?

14- Quelle est la nature du crédit ?

Investissement uniquement Investissement+FDR FDR uniquement

15- Quelle est la périodicité de vos remboursements ?

Mensuelle Bimensuelle Trimestrielle Semestrielle Annuelle

16- Quel (s) types de garanties avez-vous fournies ?

.....

V- UTILISATION DU CREDIT

17- Pour quelle(s) activité(s) avez-vous bénéficié du crédit initialement ?

.....

18- A quelle période avez-vous reçu le financement ?

.....

19- Avez- vous effectivement mené cette (ces) activité(s) ?

oui non

20- Si non, pourquoi ?

.....
.....
.....

21- Jusqu'à quel niveau avez-vous utilisé le financement pour mener l'activité concernée ?

100% entre 75 et 100% entre 50 et 75%

entre 25 et 50% moins de 25%

22- VOLET AGRICULTURE : Superficies exploitées et principales spéculations

Spéculations	Superficie initialement prévue	Superficie réellement exploitée	Rendement	Production totale
TOTAL				

23- VOLET ELEVAGE : Prévisions et réalisations

Activités	Prévisions	Réalisations
Embouche bovine		
Embouche ovine		
Aviculture		
Production laitière		
Apiculture		

24- Infrastructures et Equipements agricole

Equipement et infrastructures disponibles				Equipements et Infrastructures demandés			
Désignat°	Nbre	Date acquisit°	Etat	Désignat°	Nbre	Prix unitaire	Coût total

VI- UTILISATION DES REVENUS

25- Les revenus tirés des activités vous permettent-ils :

- de rembourser le montant de l'échéance uniquement
- de rembourser et de dégager un surplus
- de ne pas rembourser intégralement

26 - Si vous n'avez pas pu rembourser le montant de l'échéance à partir des revenus tirés de l'activité, comment avez-vous procédé pour respecter vos engagements ?

.....

27- Si vous avez dégagé un surplus, comment l'avez-vous utilisé ?
 (préciser avec des % si possible)

.....

VII- COMPTE D'EXPLOITATION ANNEE 2002

PRODUITS		CHARGES	
Rubriques	Montant	Rubriques	Montant
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			
TOTAL PRODUITS		TOTAL CHARGES	
RESULTAT D'EXPLOITATION			
		Intérêt	
		Amortissement	
RESULTAT NET			
MARGE BRUTE			